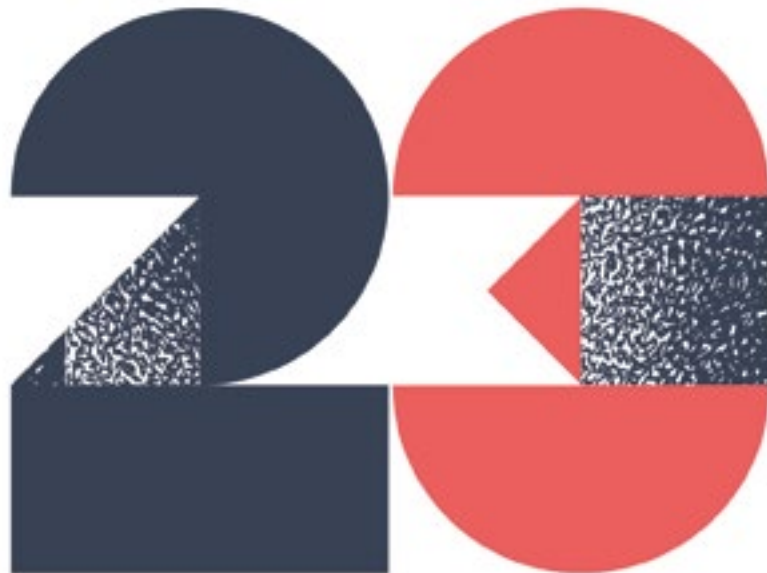


ORDRE  
DES  
ARCHITECTES



RAPPORT D'ACTIVITÉ





## SOMMAIRE

- p.6 UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC**  
p.7 L'Ordre en quelques mots  
p.8 Le fonctionnement de l'institution  
p.14 Les travaux de l'institution en 2023  
p.20 Le budget de l'Ordre, des cotisations au service des architectes
- p.22 AGIR POUR LES ARCHITECTES**  
p.23 Protéger le titre d'architecte  
p.26 Être utile aux architectes  
p.28 Informer les architectes  
p.30 Accompagner la formation professionnelle  
p.32 Connaître la profession : Archigraphie
- p.34 PORTER L'ARCHITECTURE COMME SOLUTION**  
p.35 Une nouvelle vision d'avenir pour répondre aux enjeux de société  
p.42 Les grands sujets portés par l'Ordre en 2023  
p.46 Rencontrer les décideurs publics  
p.50 L'Ordre à l'international
- p.52 FAIRE CONNAÎTRE L'ARCHITECTE ET L'ARCHITECTURE**  
p.53 Porter la voix de l'Ordre dans le débat public  
p.56 Promouvoir la culture architecturale



Directrice de publication : Marie-Aude Bailly-le-Bars (directrice générale)  
Contenus : les services du CNOA  
Conception éditoriale : service communication  
Nathalie Lajarthe, Paul Denizeaux  
Graphisme : Nicolas Delage  
Impression : Grafik Plus

## Christine Leconte :

### « Élus et architectes ensemble, pour gagner la bataille de la qualité »

La présidente du CNOA livre le bilan 2023 de l'Ordre, entre confiance accrue des pouvoirs publics, travail territorial de fond avec les élus locaux et implication dans les dispositifs de l'État.



sant des solutions contextualisées via les architectes. Ainsi, un maire d'une commune rurale de 2 000 habitants, souhaitant réfléchir à son bâti ancien, vacant comme à l'installation de quatre logements, peut bénéficier d'un accompagnement de proximité. L'objectif est de travailler à la cohérence globale de l'aménagement de sa commune avec un architecte ou une équipe pluridisciplinaire, grâce à ces contrats, accessibles en open-source sur le site de l'Ordre. Le recours en amont à des professionnels, comme les CAUE et les architectes, permet de trouver des solutions adaptées au contexte et à l'état du bâti, et donc de prendre les bonnes décisions.

#### Avez-vous concrétisé l'an passé l'un de vos principaux objectifs, à savoir réconcilier l'architecture et l'ensemble de la société ?

Je pense que nous y avons contribué. Dire que nous avons totalement réussi ne serait pas dans mon caractère mais je pense que nous y participons, d'autant que le schisme était assez visible. L'architecture est une discipline qui, au niveau de l'État, se situe loin des ministères où sont prises les décisions qui la concernent : notre ministère de tutelle est la Culture, car l'architecture est profondément culturelle, mais beaucoup de décisions se prennent à Bercy, à Matignon ou aux ministères de la Transition écologique ou du Logement. L'image de l'architecte a beaucoup évolué. S'il a pu sembler têtue ou démiurge, la réalité n'est plus celle-ci aujourd'hui. Nous avons pris du temps pour expliquer et communiquer à travers la presse écrite, la radio, la télévision et les médias en ligne, sans compter tous les rendez-vous institutionnels.

#### Vous avez eu l'année dernière une présence accrue sur la SFEC (Stratégie Française Energie Climat). Est-ce une reconnaissance pour vous ?

Nous avons été pilotes de deux groupes de travail, l'un sur la rénovation, l'autre sur l'aménagement. C'est la première fois que le gouvernement confie à l'Ordre national le pilotage de groupes aussi importants que

#### Quel bilan tirez-vous de l'année 2023 ?

2023 a été une année d'avancées. L'Ordre a pris une vraie place dans la sphère publique, nous avons amené l'architecture au cœur des décisions politiques de l'État et sommes reconnus comme une institution crédible sur les questions d'architecture et d'acte de bâtir. Nous avons aussi porté des discours prospectifs, c'est-à-dire que nous sommes en amont des décisions pour engager des prises de position des ministères. Plus concrètement, le dispositif « 1 maire, 1 architecte » a pris toute sa place. Il renforce la relation avec les élus locaux, valorise le conseil en amont et souligne le rôle crucial de l'architecte dans la réhabilitation. Nous avons également élaboré des contrats de missions de conseils en architecture et pour l'élaboration de plan-guide afin de mieux accompagner les élus locaux. Ce dispositif est conçu pour aider les maires manquant de ressources en ingénierie, en leur fournis-

ceux de la SFEC, qui est la déclinaison française des objectifs européens. Les concertations permettent le dialogue et la prise en compte de nos positions. Ces deux domaines phares sont aujourd'hui les enjeux les plus importants de l'acte de bâtir.

### **De même, votre présence au CNR (Conseil National de la Refondation) Logement contribue-t-elle à un bon bilan 2023 ?**

Notre travail méritait d'être davantage pris en compte par le gouvernement. Néanmoins, nous avons piloté là aussi un groupe de travail, sur le thème « Logement, levier de la transition écologique ». Ce groupe de travail a été nommé par le ministre du Logement, Olivier Klein. Piloter veut dire mettre autour de la table l'ensemble des acteurs et faire émerger des conclusions collectives. Nous avons porté des choses qui aujourd'hui se retrouvent dans le Plan national d'adaptation au changement climatique, d'autres qui sont à présent étudiées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), pour intégrer par exemple l'adaptation et le confort d'été aux aides de MaPrimeRénov'. Pratiquement toutes les mesures que nous avons portées au CNR sont dans les tuyaux maintenant, à des degrés de réalisation que l'on ne peut pas mesurer.

### **Vous avez rencontré durant l'année passée l'ensemble des acteurs du bâtir. Pour quels résultats ?**

Nous avons accentué notre présence dans les grands rendez-vous, au Salon des Maires et au Congrès de l'Union sociale pour l'habitat, par exemple. Cela fait seulement un ou deux ans que nous accentuons ce type de présence. Dans le cas du Congrès HLM, c'était important de venir expliquer aux bailleurs notre plaidoyer, le travail des architectes et la passation de marchés de maîtrise d'œuvre de qualité. C'est important aussi d'échanger avec nos partenaires sur les questions de logement social. C'était aussi réaffirmer notre soutien au logement social et au logement en général dans notre profession.

### **Vous avez lancé en 2023 les Trophées de la Parité, destinés à récompenser les bonnes pratiques en matière de parité femmes-hommes et de diversité. Pourquoi était-ce nécessaire ?**

Les résultats ont mis en valeur deux agences très intéressantes qui portent des valeurs sur la transmission, le partage des tâches, la question de l'égalité femmes-hommes à l'intérieur des statuts. Cela ne valorise pas simplement la parité, mais bien plus largement la solidarité. Au-delà d'un trophée, c'est un moyen de valoriser des pratiques exemplaires. La parité et l'égalité en font partie.

### **Vous êtes entrés de plain-pied dans le programme MaPrimeRénov', en permettant aux architectes de devenir Mon Accompagnateur Rénov'. Que représente cette nouveauté ?**

C'est tout un travail au long cours qui a commencé à notre arrivée pour réussir à devenir Mon Accompagnateur Rénov'. Étant une profession réglementée, nous souhaitons un parcours simplifié pour être agréé. Le nombre d'architectes inscrits pour être Mon Accompagnateur Rénov' est vraiment intéressant puisque nous représentons 25 % des structures ayant un agrément à l'Anah. Cela veut dire que les architectes ont pris à bras-le-corps les messages que nous avons portés à travers les webinaires, les newsletters et l'accompagnement que nous faisons ici en interne. Derrière Mon Accompagnateur Rénov', il ne faut pas se le cacher, c'est un accompagnement vers la réhabilitation pour les architectes.

### **Pourquoi, à votre avis, les architectes se mobilisent-ils sur ce dispositif ?**

Ce n'était pas gagné d'avance étant données les conclusions du rapport Sichel de 2021. Le gouvernement avait alors un peu oublié que les architectes sont compétents sur la rénovation et la réhabilitation. Ce sont même des acteurs-clés. Il a fallu accompagner les architectes pour un dispositif qui n'était pas exactement ce que nous aurions fait si nous l'avions écrit nous-mêmes.

### **Il y a une perspective 2024 sur le sujet, en matière de logements collectifs. Quelle est-elle ?**

C'est la formation pour accompagner les copropriétés, cela se met en place progressivement. Cela répond à un enjeu essentiel.

### **Vous aviez dit dès votre arrivée que vous effectuerez des voyages dans les régions et notamment Outre-mer. Vous en avez effectué deux. Quels enseignements en avez-vous tiré ?**

La première chose, c'est que cela nous permet de parler de la diversité des territoires : les disparités sont immenses. Il est parfois nécessaire de marquer des différences, car elles existent, notamment sur les normes, les matériaux, etc. Par exemple en Guyane, l'application des normes européennes complique l'approvisionnement en matériaux locaux, ce qui fragilise l'activité économique, mais aussi la qualité des constructions et de l'habitat. Chaque territoire a des problématiques spécifiques qui méritent d'être portées auprès des parlementaires. Nous devons comprendre les enjeux locaux pour mieux répondre aux besoins immenses Outre-mer et chercher des expertises adaptées. Aujourd'hui, nous avons la capacité de formuler des propositions que nous n'aurions peut-être pas pu porter il y a quelques années.

### **Qu'est-ce qui vous a le plus marquée lors de ces voyages ?**

En Martinique, nous avons découvert un travail extrêmement intéressant autour de l'érosion du trait de côte et des risques majeurs. Mais celui qui m'a le plus marquée est le voyage à Mayotte : cet archipel compte

seulement 23 architectes alors qu'il y a beaucoup à faire. C'est un territoire magnifique avec une population qui subit des problématiques géopolitiques. Il faut pouvoir donner des réponses fortes aux habitants.

### **Au sujet de l'Outre-mer et plus précisément de la formation, la naissance de l'ENSA Réunion est-elle une victoire ?**

Oui, d'autant que le sujet de la formation initiale est immense. L'ancienne ministre de la Culture Rima Abdul Malak avait bien compris qu'une 21ème école nationale supérieure d'architecture était indispensable. Cela donne une perspective pour les territoires où il n'en existe pas.

### **Toujours dans le domaine de la formation, le gouvernement a, semble-t-il, ouvert la porte l'année dernière à plus de moyens ou en tout cas à une ouverture de la formation. Cette inflexion va-t-elle dans le bon sens ?**

En 2023, il y a eu une très grosse grève des étudiants en architecture, mais également des enseignants et des personnels. Au début, cette grève portait sur les moyens, puis elle s'est muée en une crise d'identité avec la question : « Qu'est-ce qu'être architecte au XXI<sup>e</sup> siècle ? ». Le métier n'est plus le même qu'au XX<sup>e</sup> siècle : se posent aujourd'hui les questions du réemploi, de la réhabilitation, de l'adaptation au changement climatique, voire de l'opportunité de toujours construire... Donc d'une crise économique avec sa raison d'être, nous sommes passés à une crise existentielle dans les ENSA. A mon sens, cette crise n'est pas totalement terminée. La ministre a accompagné la remise à niveau budgétaire en 2023 : bien que cela demeure incomplet, elle a fait ce qu'elle pouvait dans l'épure accordée par le projet de loi de finances. Aujourd'hui, ce que nous espérons, c'est que cela se maintienne et qu'il n'y ait pas de réduction budgétaire. Il faudra trouver d'autres moyens à terme, c'est une nécessité. Il faut aussi accompagner les ENSA dans cette façon de penser la diversité des pratiques et les mutations du métier.

### **Comment se matérialise la participation du CNOA au Comité national du trait de côte ?**

Typiquement, cela fait partie de notre travail de visibilité sur les sujets importants. C'est le genre d'instance dans laquelle nous n'aurions jamais pu siéger il y a quelques années.

Ce comité est présidé par la députée Sophie Panonacle, avec les services de l'État, les représentations de fédérations - du commerce par exemple -, des associations d'élus locaux et des parlementaires. Nous discutons des textes qui vont réglementer les questionnements autour du trait de côte : comment les collectivités sont aidées, comment elles vont développer des projets pour penser la recomposition spatiale, comment ces opérations sont financées, comment dédommager. Par notre contribution à ces sujets très techniques, nous essayons d'amener la question de la culture du risque,

la culture du projet également. Ce sont des prises de parole structurées à avoir régulièrement et où porter le message que l'architecture, comme le paysage, peuvent être des solutions pour accompagner les territoires.

### **En quoi 2023 constitue-t-elle une ouverture sur l'avenir ?**

En 2023, nous avons concrétisé beaucoup de projets préparés en amont, ce qui nous a permis de récolter un peu du travail qui a été fait en amont. Nous avons été très sollicités et nous avons fait de nombreuses propositions. Nous avons défini une politique générale avec le plaidoyer, puis entamé un travail sur l'accompagnement des élus face aux enjeux tels que la sobriété foncière. Enfin, nous nous sommes rapprochés des territoires, en montrant des exemples concrets d'architecture répondant aux propositions du plaidoyer. Il y a une continuité, il est impossible de séparer ces trois années de mandat, elles sont contiguës et complètement corrélées. C'est un travail en construction, que je mène depuis 2021. L'année 2023 aura été une année forte et riche de concrétisations, qui seront prolongées, renforcées ou accompagnées de nouveaux chantiers.

# 01

## UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

L'Ordre des architectes est un organisme de droit privé, placé sous la tutelle du ministère de la Culture, en charge d'une mission de service public conférée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

**p.7** *L'Ordre en quelques mots*

**p.8** *Le fonctionnement de l'institution*

**p.14** *Les travaux de l'institution en 2023*

**p.20** *Le budget de l'Ordre, des cotisations au service des architectes*



Vue depuis le CNOA au 47e étage de la tour Montparnasse. © Tiphaine Lanvin

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Art. 1, loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

### L'Ordre en quelques mots

Tout diplômé en architecture doit s'inscrire à l'Ordre afin de pouvoir porter le titre d'architecte et remplir les missions de maîtrise d'œuvre qui lui sont conférées. Il s'engage alors à souscrire une assurance professionnelle, à respecter les règles déontologiques de la profession et à se former tout au long de sa carrière.

#### ● Des missions de service public

L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession, il contrôle le titre d'architecte et est le garant des règles déontologiques. Ses missions, qui visent à protéger tant le public que les maîtres d'ouvrage ou les architectes eux-mêmes, sont variées :

- assurer la tenue du Tableau ordinal : inscription, suspension, radiation, etc. ;
- effectuer le contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice ;
- garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession ;
- agir en justice en vue de la protection du titre d'architecte, en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme et des marchés publics ;
- organiser des conciliations en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage. L'Ordre assure également la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales, et participe à la promotion de la qualité architecturale.

#### ● Pour la formation des architectes

L'Ordre contribue à l'organisation de l'enseignement initial et continu de l'architecture à travers :

- la participation aux jurys HMONP et aux conseils d'administration des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- l'accompagnement et le contrôle de la formation continue et obligatoire des architectes.

#### ● Pour la promotion de la culture architecturale

L'Ordre valorise le métier d'architecte auprès du grand public en participant à différentes actions :

- la sensibilisation des pouvoirs publics aux grands enjeux de la profession ;
- la communication sur la culture architecturale ;
- les actions pédagogiques menées en milieu scolaire.

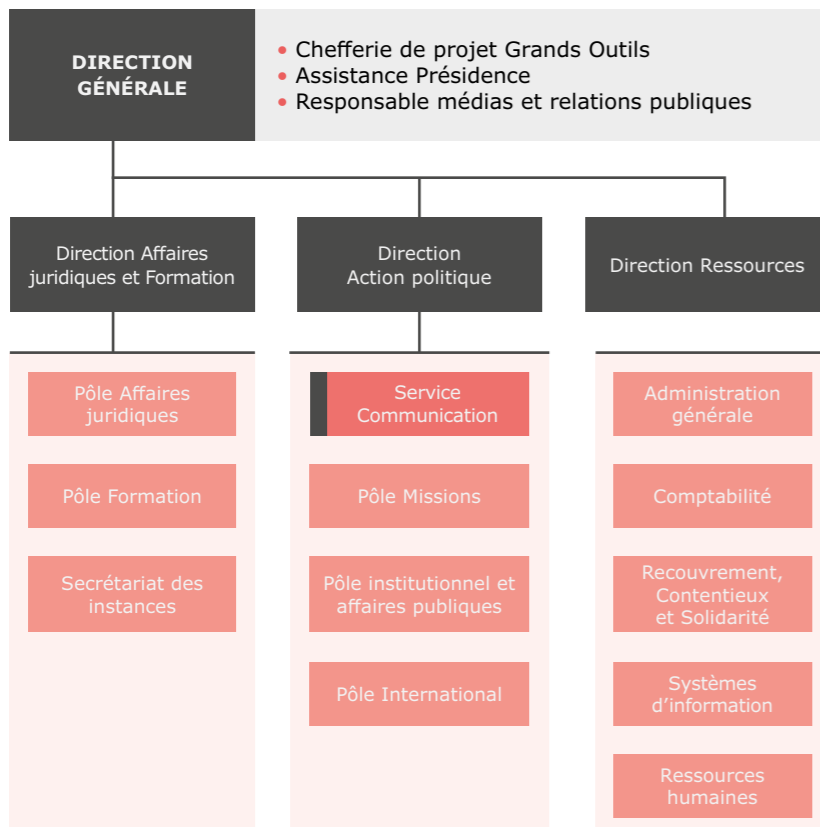
# Le fonctionnement du CNOA

L'Ordre se compose de 17 Conseils régionaux - correspondant aux 13 régions administratives métropolitaines et aux 4 régions d'outremer - et du Conseil national.

« Nous avons beaucoup réinterrogé le fonctionnement des services du Conseil national en 2023, faisant évoluer leurs organisations pour que cela soit plus clair et plus opérationnel. Ces évolutions se sont finalisées au début de l'année 2024. »

Vincent Toffaloni, secrétaire national

## L'organigramme des services du CNOA (mars 2024)



## LES COLLÈGES ÉLECTORAUX DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

 24 conseillers nationaux

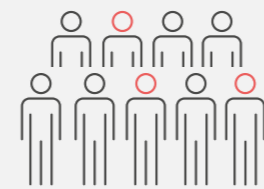
 PRINCIPE DE GRANDS ÉLECTEURS

CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ORDRE DES ARCHITECTES (CROA) 17 régions



300 conseillers régionaux

 ÉLECTION AU SUFFRAGE DIRECT



30 000 architectes

## ● Le Conseil national

Il est composé de 24 membres élus pour 6 ans par les conseillers régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Le Conseil national coordonne l'action des Conseils régionaux, est consulté par les pouvoirs publics sur toute question intéressant la profession et fixe les droits d'inscription, la cotisation et le budget de l'Ordre. Il assure le fonctionnement de la chambre nationale de discipline.

Installé en 2021, ce conseil ne comptait que 22 membres en 2023, suite à la démission d'Anne Bettinger, conseillère, et au décès d'Eric Wirth, conseiller en charge des relations internationales.

### LE BUREAU NATIONAL EN 2023



Christine Leconte, présidente



Marjan Hessamfar, vice-présidente



Valérie Flicoteaux, vice-présidente



Vincent Toffaloni, secrétaire



Guillaume Blanchard, secrétaire adjoint



Christophe Millet, trésorier



Thierry Nabères, trésorier adjoint

### LES CONSEILLERS NATIONAUX EN 2023



Sophie Bertrand



Alice Caillouel



Olivier Celnik



Natalina Da Costa



Julie Fernandez



Elizabeth Gossart



Anne-Sophie Kehr



Katia Maiboroda



Roland Marquès



Thibaut Maugard



Yolaine Paufichet



Frédéric Poulat



Bruno Reyne



Gilles Taulier



Julien Vincent

## ● Les Conseils régionaux

Chaque Conseil régional est composé de 6 à 30 membres, selon le nombre d'architectes inscrits dans la région, élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les Conseils régionaux assurent la tenue du Tableau, le respect de la déontologie, le règlement des différends, le secrétariat et le fonctionnement des chambres régionales de discipline, les procédures collectives, l'information des architectes et la représentation territoriale.

### LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX EN 2021-2023



Isabelle Dieu,  
Auvergne-Rhône-Alpes



Karine Terral,  
Bourgogne-Franche-Comté



Fanny Robert,  
Bretagne



Frédéric Skarbek,  
Centre-Val de Loire



Sylvia Ghipponi,  
Corse



François Liermann,  
Grand Est



Georges Ursule,  
Guadeloupe



André Barrat,  
Guyane



Marie Steenkiste,  
Hauts-de-France



Fabien Gantois,  
Île-de-France



Jean-François Caclin,  
Martinique



Lionel Carli,  
Normandie



Virginie Gravière,  
Nouvelle-Aquitaine



Christian Combes,  
Occitanie



Philippe Martial,  
Pays de la Loire



Maryline Chevalier,  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Maxence Lefebvre,  
Réunion et Mayotte



**A savoir :** pour connaître les activités d'un Conseil régional de l'Ordre, vous pouvez consulter sa page personnalisée sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org) / rubrique « L'Ordre en régions ». Chaque Conseil régional restitue lors de l'assemblée annuelle le bilan des missions et représentations des conseillers, le bilan des missions légales, le bilan financier ainsi que le bilan du contrôle de la formation continue.



## Dans 17 régions

- Siège de Conseil régional
- Pôle régional



« La représentativité territoriale, c'est l'essence même du Conseil national puisque nous sommes tous élus d'une région. Grâce à la notion de référents-régions, nous avons entretenu ce lien essentiel tout au long du mandat. Ainsi, au sein du Conseil national, certains élus référents viennent épauler et suivre le fonctionnement des Conseils régionaux. »

Thibaut Maugard,  
conseiller national,  
référent Bourgogne-Franche-Comté

## LES INSTANCES DU CONSEIL NATIONAL

Les élus nationaux se réunissent règlementairement en Conseil (art. 29 du décret du 28/12/77 - art. 33 du règlement intérieur) et en bureau (art. 30 décret 1977 - art. 34 du RI).

### ● Le Conseil

Le Conseil est une instance de prise de décision liée à l'organisation de la profession et aux orientations politiques et budgétaires de l'Ordre des architectes. Le Conseil national est compétent pour émettre des avis concernant les refus de radiations et d'inscription, ainsi que les demandes de Reconnaissance de la Qualification Professionnelle (RQP) prononcées par les Conseils régionaux.

### ● Le bureau

Le bureau est une assemblée délibérative et exécutive dans laquelle le président, les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire (ainsi que leurs adjoints) traitent les sujets d'actualité, préparent les décisions et assurent leur exécution.

## LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES PARTAGÉES

Les élus nationaux et régionaux se réunissent en instances pour définir le fonctionnement de l'Ordre, les orientations à suivre ainsi que la stratégie globale.

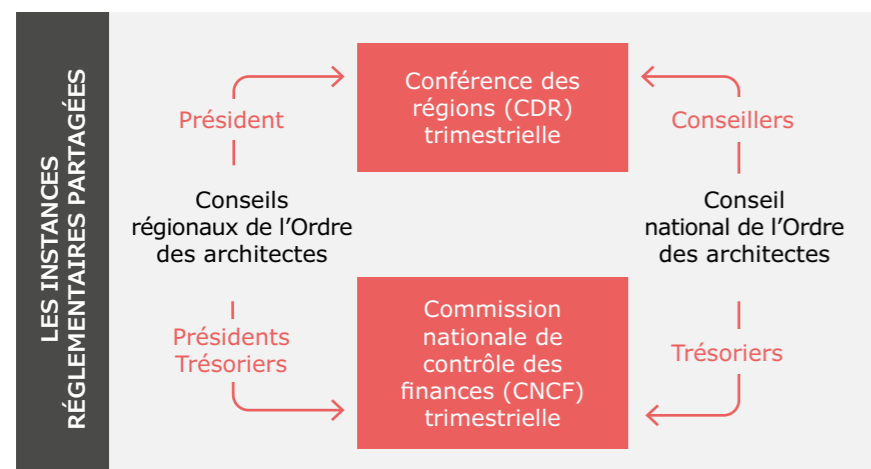
### ● Conférence des régions

La Conférence des régions (CDR) a pour objectif l'information, la coordination et la concertation sur des questions intéressant l'Ordre tout entier et sur l'intérêt à agir. Elle fixe les orientations de l'institution et les rencontres avec les pouvoirs publics en faveur de la promotion de l'architecture.

Le président du Conseil national réunit en CDR au moins trois fois par an tous les présidents des Conseils régionaux et les conseillers nationaux. (art. 39 du RI)

### ● Commission nationale de contrôle des finances

La Commission nationale de contrôle des finances (CNCF) de l'Ordre des architectes a pour mission de co-construire et d'examiner les orientations budgétaires présentées par le trésorier du Conseil national. Elle se prononce sur le montant des droits d'inscription et de réinscription et veille à l'exécution du budget de l'Ordre, en procédant à une information réciproque des membres de la commission sur la rentrée des cotisations et sur l'exécution des dépenses du Conseil national et de chaque Conseil régional. Placée sous la présidence du trésorier du Conseil national, elle rassemble tous les trésoriers de l'Ordre des architectes, trois fois par an sur convocation du trésorier du Conseil national. (art. 73 du RI)



## LES CHIFFRES-CLÉS DES INSTANCES EN 2023



Conseils



Bureaux



Conférences des régions



Commissions nationales de contrôle des finances



Convention nationale

« Lors de notre tour des régions en 2021, nous avons affirmé notre volonté de co-construire les grandes orientations avec elles. La mise en œuvre de cette démarche a consisté en une CNCF très collaborative, des groupes de travail très positifs ainsi qu'une Conférence des régions de bonne composition, avec une écoute mutuelle. »

Christophe Millet,  
trésorier du Conseil national de  
l'Ordre des architectes



Séance de Conseil national. De gauche à droite : Marjan Hessamfar, vice-présidente et Christine Leconte, présidente. © Arthur Péquin

## INSTANCES COMPLÉMENTAIRES DE COORDINATION

Les conseillers de l'Ordre des architectes ainsi que ses salariés élaborent ensemble la stratégie et les actions de l'institution à travers différents groupes de travail thématiques.

### ● Les groupes de travail

Le Conseil national organise des groupes de travail réguliers, constitués de conseillers et de salariés. Ces réunions permettent le suivi des projets portés par l'institution et améliorent la coordination globale.

### ● Les plénières

Les plénières sont des réunions ponctuelles lors desquelles élus de l'Ordre et salariés du CNOA et des CROA échangent des informations et mutualisent des actions sur une thématique donnée.

### ● La Convention

Pensée pour être organisée une fois par mandat, la Convention nationale réunit l'ensemble des conseillers et salariés de l'Ordre. Ce format exceptionnel est l'occasion de mettre en œuvre des moyens et méthodes de travail collectif.

## LES INTERLOCUTEURS DES CONSEILS

### Institution ordinale

Conseil régional de l'Ordre des architectes (17 régions)

Conseil national de l'Ordre des architectes

- Services de l'État et préfets  
- Régions  
- Départements et Préfecture  
- Collectivités territoriales  
- Direction régionale des affaires culturelles

- Gouvernement et parlementaires : ministère de la Culture, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Sénateurs, Députés

- Agences et services de l'État  
- Associations d'élus

# Les travaux de l'institution en 2023

La Convention, les séminaires, les plénières et les groupes de travail rythment la vie de l'Ordre.



Convention nationale à Marseille, juin 2023

## LA CONVENTION DE MARSEILLE

Les élus et salariés de l'Ordre des Architectes se sont réunis à Marseille les 15 et 16 juin pour la Convention nationale 2023. Pendant ces deux journées, les 200 participants ont été invités à contribuer à différentes séquences de travail pour enrichir et coordonner les actions de l'Ordre aux niveaux national et régional.

### ● Partager une culture commune

Plusieurs interventions ont permis de valoriser l'écosystème de l'architecture et de l'action politique aux échelles locale, régionale et nationale :

- ouverture de la Convention par Patrick Amico, adjoint au maire de Marseille en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne, en dialogue avec la présidente du Conseil régional de l'Ordre de Provence-Alpes-Côte d'Azur Marilyne Chevalier, et avec la directrice de l'architecture, Hélène Fernandez ;
- échanges des participants avec Hélène Fernandez, directrice, adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture, chargée de l'architecture, qui a présenté les grandes orientations de son action, dont la préparation d'une nouvelle Stratégie nationale de l'architecture,
- présentation par Corinne Vezzoni, architecte marseillaise, d'une opération d'architecture, le lycée Simone Veil, qu'elle a réalisée en plein cœur du 13<sup>e</sup> arrondissement, dans une intégration exemplaire ;
- clôture de la convention par Renaud Muselier, président de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a souligné l'importance du conseil architectural auprès des élus dans le cadre de l'aménagement territorial.

Enfin, ont été abordées les élections ordinaires à venir en 2024, afin d'encourager la mobilisation des candidats et des électeurs.

## LES CHIFFRES-CLÉS DE LA CONVENTION MARSEILLAISE



2

jours de Convention



171

conseillers

21

salariés



10

ateliers

### ● L'architecture comme solution

Les ateliers se sont organisés en 5 thèmes issus du plaidoyer :

- renforcer les territoires ;
- politique de l'habitat ;
- réparer la ville ;
- changer nos pratiques ;
- décarboner.

Ces échanges ont permis aux régions de mettre en valeur des actions spécifiques, qu'elles ont déclinées dans leur territoire tout au long de l'année 2023.



Atelier « Renforcer les territoires » animé par Sophie Bertrand, conseillère nationale (à gauche), et Marie Presani, conseillère régionale Occitanie (à droite).

© Baptiste Le Quiniou

### ● Les outils au service de la profession

L'autre thématique de réflexion commune importante portait sur les nombreux outils de l'institution mis à la disposition des architectes, dans l'objectif d'améliorer la qualité des services aux architectes.

5 ateliers avaient pour sujet :

- la présence de l'Ordre dans les salons professionnels ;
- la promotion du site *Architectes pour tous* ;
- la gestion des échanges quotidiens avec les architectes ;
- l'outil cerfathèque PC/DP ;
- la surveillance du titre d'architecte en ligne.



### Le ministère de tutelle partage sa vision

#### Hélène Fernandez

Directrice, adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture, chargée de l'architecture

Ce premier rapport d'activité de l'Ordre des architectes offre une opportunité nouvelle de comprendre comment se déploient les missions qui lui ont été confiées par la loi ou à la demande du gouvernement. En effet, 100 ans après les premières initiatives professionnelles permettant sa création et près de 50 ans après la loi de 1977, le quotidien de l'Ordre et de ses élu-es est en prise avec les réalités contemporaines, dans l'exercice de ses prérogatives.

On imagine trop souvent que la mission de régulation de la profession réglementée se limite à la perception d'une cotisation et à la délivrance d'une carte. En réalité, pour tenir l'engagement de confiance que requiert une profession réglementée, bien d'autres actions sont nécessaires et utiles : lutte contre les signatures de complaisance, reconnaissance des qualifications pour celles et ceux qui ont des parcours alternatifs, formation, médiation, conciliations, poursuites judiciaires. Elles s'exercent dans la collégialité et en coordination avec le ministère de la Culture.

La forme et les pratiques de l'architecture se transforment, afin de continuer à inventer les solutions spatiales de l'adaptation par un art de bâtir les édifices, les villes et les paysages qui répondent aux attentes sociétales, économiques et écologiques. Dans ces temps de fortes mutations, la mission de représentation de la profession auprès des pouvoirs publics - ministères concernés, parlementaires et élus territoriaux - est essentielle. Pour cela, les architectes doivent participer aux instances de consultation publique, sur le logement, l'aménagement des territoires, la politique culturelle, l'enseignement, les stratégies nationales. A cet égard, en étant force de proposition et d'influence, l'Ordre fait preuve d'une action reconnue et organisée.

Enfin, je me réjouis que l'Ordre des architectes renforce ses liens avec ses pairs qui lui sont complémentaires : syndicats, sociétés ou académies, mutuelles ou associations professionnelles. Cela est source de débat et d'idées nouvelles qui nous sont nécessaires au niveau national mais aussi dans chacun des territoires. ■

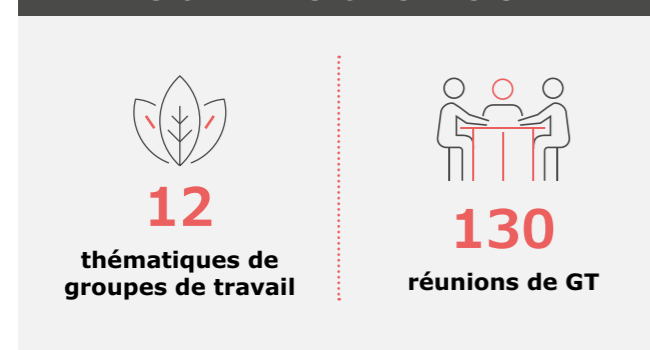


## LES GROUPES DE TRAVAIL

**Inscrits au règlement intérieur, les plénières thématiques, séminaires et groupes de travail permettent la concertation par regroupement d'expertise.**

Au Conseil national, les groupes de travail (GT) mensuels permettent le suivi régulier des projets portés par l'institution et améliorent la coordination globale.

### LES CHIFFRES-CLÉS DES GT



#### ■ GT1 « Fonctionnement, animations, régions »

Le groupe de travail vise à fluidifier les relations entre l'institution nationale et les institutions régionales. Il travaille à l'amélioration des textes qui régissent la profession, à l'organisation des élections ordinaires, à la représentativité territoriale et à l'actualisation des règles déontologiques.

##### À noter :

- refonte du règlement intérieur en concertation avec les 17 CROA et en conférence des régions ;
- enquête sur les abstentionnistes aux élections ordinaires de 2017 et de 2021.

#### ■ GT2 « Finances »

Il met en place des outils afin que les choix stratégiques et financiers traduisent les volontés politiques du mandat.

##### À noter :

- péréquation des dotations de fonctionnement du Conseil national ;
- péréquation des dotations des régions.

#### ■ GT3 « JURJET »

Le groupe de travail est consacré à la veille sur les sujets juridiques et au partage de positions communes à toute l'institution en matière de droit.

##### À noter :

- mise à jour du site « Juriet », base de données juridiques de l'Ordre ;
- un échange sur les diverses questions juridiques posées par les CROA (ex : apport de la décision de la Cour de cassation du 1er février 2023 / ADLC, problématiques d'instruction des autorisations d'urbanisme... ) ;
- un échange sur les avancées de la base de jurisprudence de l'Ordre mise en place à la demande des régions (statistiques, objectifs...).

#### ■ GT4 « Actions territoriales »

L'objectif principal est de renforcer le rôle essentiel des architectes en tant que conseillers des élus locaux pour le développement territorial, en accentuant leur implication dans les programmes nationaux de revitalisation des communes rurales et de taille moyenne. Des partenariats ont été développés avec les acteurs territoriaux de l'architecture et de l'habitat pour favoriser les synergies et promouvoir les bonnes pratiques.

##### À noter :

- organisation de 3 webinaires de la profession sur les « Missions de conseil aux collectivités » avec la FNCAUE, « La Collaboration architecte et ABF pour concilier rénovation énergétique et préservation du patrimoine » avec l'ANABF et « Programme REHA-Héritages pour la réhabilitation des héritages architecturaux du logement » avec le PUCA ;
- copilotage d'un groupe de travail sur la rénovation énergétique du bâti ancien, organisé par France Villes et Territoires durables ;
- préparation du Salon des maires, avec l'animation de tables rondes et la production de fiches pratiques visant à diffuser les bonnes pratiques ;
- préparation du partenariat ACTEE, réflexion autour des missions de conseil et d'accompagnement des collectivités locales.



#### ■ GT5 « Marchés »

Il couvre l'ensemble des problématiques contractuelles en lien avec la maîtrise d'ouvrage professionnelle, publique et privée. Il assure une veille réglementaire et économique, et la conception d'outils transversaux.

##### À noter :

- réflexions sur les modifications réglementaires des missions de maîtrise d'œuvre définies par la MOP (améliorations, prise en compte des évolutions des pratiques) ;
- lancement du projet de création d'un modèle de marché public de conception-réalisation.



À l'accueil du CNOA. © Tiphaine Lanvin

#### ■ GT6 « Numérique »

Le groupe de travail est destiné à accompagner les architectes dans la numérisation de leur activité par la sensibilisation aux enjeux de dématérialisation, la mobilisation d'outils et des compétences nécessaires au déploiement d'un écosystème numérique. Il joue aussi un rôle de veille pour le Conseil national sur les sujets du numérique et de l'intelligence artificielle et participe à la gouvernance sur le numérique (Plan BIM 2022, Kroqi, partenariat SYNTEC, plateformes, etc.)

##### À noter :

- suivi des actions du Plan BIM 2022 ;
- création de vidéos pédagogiques sur l'usage des maquettes numériques ;
- création des outils d'accompagnement BIM For Value ;
- réflexions sur l'apport de l'intelligence artificielle pour la gestion des agences et la production architecturale.

#### ■ GT7 « Relations internationales »

Le groupe de travail crée les conditions du rayonnement international de l'Ordre et de la représentation des architectes français à l'étranger, via sa participation à l'Union internationale des architectes (UIA), au Conseil des architectes d'Europe (CAE), et à l'Union méditerranéenne des architectes (UMAR), en collaboration sur certains sujets avec les syndicats nationaux.

##### À noter :

- participation régulière aux organes de travail de l'UIA et du CAE ;
- écriture, adoption et mise en œuvre de la stratégie internationale du CNOA ;
- élaboration du calendrier des déplacements internationaux du CNOA pour 2024.

#### ■ GT8 « Commande de la clientèle privée »

Le groupe de travail se consacre aux solutions en faveur de la commande de la clientèle privée, c'est-à-dire les clients, souvent occasionnels, qui ne sont pas des professionnels de la maîtrise d'ouvrage : particuliers, entrepreneurs, etc.

##### À noter :

- contribution à la contrathèque, solution de rédaction en ligne de contrats d'architecte et de maîtrise d'œuvre ;
- sujet de l'autoconstruction : comment protéger l'architecte lorsqu'il intervient sur un chantier en autoconstruction et comment accompagner les particuliers ? ;
- participation à la commission pour la réécriture de la norme AFNOR NF-P03-001 et production de propositions ;
- rédaction d'une attestation type pour faciliter la mise en place de financements de projets de construction de maison individuelle dès lors que le projet est présenté avec un contrat d'architecte, en partenariat avec un courtier en crédit immobilier.

#### ■ GT9 « Communication »

Le groupe de travail valorise les actions de l'Ordre auprès des différents publics, produit des outils de communication et coordonne les actions de communication du CNOA et des CROA lorsque c'est nécessaire.

##### À noter :

- réflexion sur les supports de communication interne : Livret d'accueil du salarié, Livret d'accueil du nouvel élu, newsletter interne de l'Ordre « Au fil de l'Ordre » ;
- accompagnement de la stratégie de communication au sujet des élections ordinaires ;
- travail sur la refonte de la newsletter « L'Hebdo des architectes » (ancien Bloc-net).

### ■ GT10 « Actions écologiques »

Le groupe de travail porte les actions en lien avec la transition écologique et répond aux sollicitations diverses sur le sujet : Profeel, Anah, DHUP, Ecoquartiers, France Ville durable, Plan Bâtiment Durable, Mairie 2000, salons et congrès divers, etc. Il sensibilise les architectes à se positionner sur le marché de la rénovation énergétique (Alimentation du site France Rénov', webinaires, etc)

#### À noter :

- pilotage de l'action « Rénover bas carbone » lancée dans le « cadre de « Profeel 2 » » ;
- déploiement de la boîte à outils « Profeel » pour le financement de la rénovation par la densification du tissu pavillonnaire ;
- organisation d'un webinaire consacré aux dispositifs d'aides publiques à la rénovation MaPrimeRénov' et MonAccompagnateurRénov' ;
- rédaction d'un contrat type MonAccompagnateurRénov'.

### ■ Le groupe de travail élargi « Actions écologiques » associe le GT10 du Conseil national et les élus des CROA chargés de l'écologie.

- **partage des outils produits par l'Ordre** : dossier rénovation énergétique, mallette rénovation, centre de ressources « Transition écologique », logiciel Oscar ;
- **identification des nouveaux sujets** : RE 2020 ; Accompagnateurs Rénov' ; audit énergétique ;
- **coordination sur les dispositifs** « Actions Cœur de ville » et « Initiative EcoQuartiers en région » ;
- **intégration des Conseils régionaux** dans la gouvernance régionale sur la transition écologique.

### ■ GT11 « Formation continue »

Ce groupe de travail assure le suivi de l'évolution des déclarations de formation des architectes, accompagne les régions dans leur mission de contrôle et identifie et promeut les besoins de formation des architectes sur les nouveaux défis que sont les transitions écologiques et numériques.

#### À noter :

- déploiement du programme de formation DYNAMOE COPRO pour permettre aux architectes d'être « auditeur de copropriété » ;
- participation au comité de pilotage de la plateforme MOOC Bâtiment durable ;
- accompagnement du Réseau pour la formation continue des architectes REFCAs dans le développement d'une communication « offre de plan de formation » et d'une offre de formation adaptée aux besoins ;
- travaux sur l'évolution des modalités de contrôle de

la formation continue.

### ■ GT12 « Évolution du Tableau, formation initiale »

Le groupe de travail réfléchit aux mutations de la profession d'architectes et de ses impacts sur le Tableau et sur l'évolution du contenu de la formation initiale. Il veille à faire remonter auprès du ministère de la Culture et des écoles d'architecture le fruit de ses réflexions et met en œuvre des actions pour valoriser la diversité des exercices professionnels.

#### À noter :

- étude de la diversité des métiers d'architectes et rendre l'inscription à l'Ordre attractive ;
- participation aux travaux du ministère de la Culture sur la réinscription du Diplôme d'Étude en Architecture (DEEA) et du Diplôme d'État d'Architecte au Répertoire national de certification professionnelle (RNCP) et à l'inscription de l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) au Répertoire spécifique (RS) au regard des nouveaux enjeux de la profession et de la diversité des pratiques.



© Tiphaine Lanvin

**« Nous avons deux outils complémentaires : Juriet d'un côté, réunion de tous les juristes de l'Ordre autour de doctrines juridiques à acter, et Tablet, développé depuis novembre 2023 pour la gestion du Tableau, sur un mode plus opérationnel et moins doctrinaire. L'idée est de mettre en place des procédures unifiées. »**

Guillaume Blanchard,  
secrétaire adjoint

## ACTION CLIMAT INTERNE



**Le Conseil national a commandé un bilan carbone pour identifier les pistes à creuser afin de réduire l'impact de ses activités, puis de mettre en œuvre toute une série d'actions. Elles se répartissent en 4 catégories :**

#### Déplacements des personnes

- mise en place du forfait mobilité durable ;
- équipement des postes de travail et des salles de réunion en visioconférence ;
- incitation des élus et salariés à prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets courts.

#### Énergie

mise en veille programmée des imprimantes

#### Gouvernance

- diffusion raisonnée des documents imprimés ;
- communication sur la transition écologique et ses enjeux ;
- choix de supports de communication éco-conçus.

#### Immobilisations

- diminution du nombre d'imprimantes ;
- achat d'une fontaine à eau branchée sur le réseau d'eau courante et de carafes, suppression des bouteilles d'eau en plastique. ■

## LES PLÉNIÈRES

Mises en place dans plusieurs GT, elles permettent de rassembler élus et services du CNOA et des CROA.

### ● La plénière communication

**30 mai et 27 septembre**

Depuis plus de 10 ans, les CROA ont conforté leurs équipes de salariés avec des postes consacrés à la communication. En 2022, la première plénière communication a permis aux référents nationaux et régionaux, élus et salariés, de partager leurs pratiques et de conforter les actions :

- le dispositif de communication «1 maire 1 architecte» et la participation de l'institution au Salon des maires et des collectivités locales 2023 ;
- la mutualisation des ressources, le partage des productions éditoriales et des échanges de bonnes pratiques.

### ● Le séminaire de fonctionnement

**19 octobre**

Le séminaire de fonctionnement a rassemblé les secrétaires élus et les salariés en charge des missions fonctionnelles pour échanger sur l'actualité et sur l'organisation de l'institution et faire remonter les bonnes pratiques des régions.

En 2023, les échanges ont porté sur la coordination nationale et sur le Tableau : complétude attendue du Tableau, cas pratiques sur des problématiques spécifiques de tenue du Tableau, et évolutions attendues de l'outil informatique. À l'issue de ce séminaire, un Groupe de travail dédié à l'utilisation de l'outil informatique mis à la disposition des CROA a été créé afin de réunir l'ensemble des opérateurs du Tableau (GT Tablet).

### ● La plénière JURIET

**23 mars**

Organisée par le groupe de travail « JURIET », la plénière regroupe une cinquantaine de personnes, soit l'ensemble des services juridiques régionaux et nationaux. Cette rencontre grand format est l'occasion de débats, de restitutions de travaux globaux et de l'intervention d'un professionnel externe pour traiter d'un thème juridique. En 2023, cette plénière a été l'occasion :

- d'une formation en propriété intellectuelle, animée par une avocate spécialisée dans les opérations de construction et d'aménagement ;
- un échange sur les outils de coordination entre les juristes du Conseil national et des Conseils régionaux.

### ● La plénière influence

**15 février et 20 septembre**

En 2023, deux plénières influence ont permis un partage de bonnes pratiques en matière d'affaires publiques et de représentation des intérêts. L'ensemble des présidents des CROA et les salariés en charge de ces sujets y ont été conviés. Sur la base des travaux du plaidoyer, de la boîte à outils « 1 maire, 1 architecte », les échanges ont permis de dessiner une stratégie en affaires publiques nationale et locale. La déclinaison de la territorialisation de la planification écologique y a aussi pris une grande part, avec les COP Régionales. Ces plénières participent aussi au partage d'informations sur les textes parlementaires du moment (logement, simplification des normes, et d'autres propositions de loi et auditions...).

# Le budget de l'Ordre, des cotisations au service des architectes

Le budget est co-construit entre le Conseil national et les Conseils régionaux. Obligatoire pour tout professionnel inscrit au Tableau, le paiement de la cotisation annuelle est la seule source d'alimentation du budget de l'Ordre. Recouvrées par le Conseil national, les cotisations sont ensuite réparties entre les différents Conseils.

## CO-CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

### Fin 2022

Premières bases d'une nouvelle approche budgétaire.

### De février à juin 2023

Préparation collaborative des orientations budgétaires :

- février : Étude des dépenses et des besoins financiers réels des Conseils régionaux ;
- 2 et 3 mars : préparation des groupes de travail pour les orientations budgétaires
- mars à juin : Groupes de travail portant notamment sur la réforme de la péréquation régionale avec les trésoriers des CROA Île-de-France, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Réunion Mayotte
- 14 juin : Présentation des orientations budgétaires en Commission nationale de contrôle des finances.

### Juillet 2023

Vote des orientations budgétaires par le Conseil national.

### Novembre 2023

Présentation du budget par les présidents des Conseils régionaux de l'Ordre.

### Décembre 2023

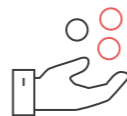
Vote du budget par le Conseil national.

## CHIFFRES-CLÉS EN 2023



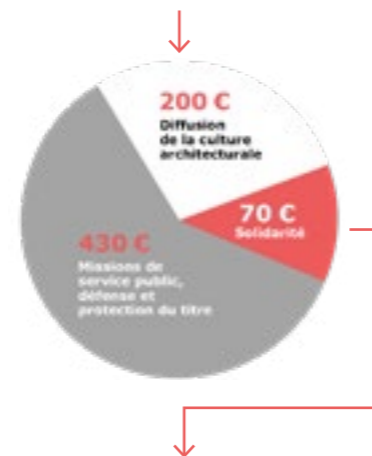
**19 290 000 €**

votés



**700 €**

de cotisation en moyenne par architecte



20 % nouveaux inscrits / 67 % exonération sur les revenus ou le chiffre d'affaires / 13 % exonération Commission Solidarité Entraide



**10 233 000 €**

montant global de dotation aux régions



Répartition du budget par nature de charges (en milliers d'euros)	2023 (réalisé et non arrêté)	2022 (arrêté et validé)	2021 (arrêté et validé)	Variation 2021-2023
<b>Dotations aux Régions</b>	<b>10 220</b>	<b>9 352</b>	<b>8 686</b>	<b>18%</b>
- Dotations courantes	10 130	9 300	8 600	18%
- Participations diverses (prêts etc.)	90	52	86	-
<b>Fonctionnement</b>	<b>8 745</b>	<b>8 615</b>	<b>8 835</b>	<b>-1%</b>
- Masse salariale	3 136	2 824	2 705	16%
dont Charges sociales	1 122	1 017	1 043	-
- Locaux	666	555	844	-21%
- Systèmes d'Information	38	26	26	46%
- Indemnités et honoraires (taxes et charges comprises)	694	655	648	7%
- Autres dépenses de fonctionnement courant	1 311	1 773	3 060	-
- Missions	2 337	2 271	1 499	56%
dont Tableau	57	72	50	14%
dont Formation	34	11	8	325%
dont Discipline	30	10	17	76%
dont Conseil et Bureaux	186	87	72	158%
dont Commission Nationale de Contrôle des Finances, Conférence des Régions et Convention nationale	83	166	39	113%
dont Cotisations (recouvrement)	148	113	194	-24%
dont Commission Solidarité Entraide (coûts de fonctionnement)	-	1	1	-
dont Contentieux sur cotisation	146	138	198	-26%
dont Représentation institutionnelle <sup>(1)</sup>	1 094	1 037	516	112%
dont Partenariats (Réseau des Maisons de Architecture)	262	415	260	1%
dont Cotisations aux organisations internationales	119	169	136	-13%
dont International (autres)	178	52	8	-
- Actions territoriales régionales	560	551	-	-
- Charges exceptionnelles	3	-40	53	-
dont Amortissements	3	-40	53	-
- Dotation à la Réserve	40	319	1 813	-
<b>Total Charges</b>	<b>18 925</b>	<b>17 967</b>	<b>17 521</b>	<b>8%</b>

<sup>(1)</sup> Animation, Comptes-rendus, Communication, Salon des maires, Archigraphie, réseaux sociaux...

Répartition des produits (en milliers d'euros)	2023 (réalisé et non arrêté)	2022 (arrêté et validé)	2021 (arrêté et validé)	Variation 2021-2023
<b>Cotisations</b>	<b>18 286</b>	<b>17 487</b>	<b>16 901</b>	<b>8%</b>
- Cotisations de l'année	17 826	16 637	16 407	-
dont Personnes physiques	19 414	19 801	19 453	-
dont Personnes morales (sociétés)	-	-	-	-
dont Commission Solidarité Entraide - Exonérations statutaires	-1 588	-2 262	-1 572	-
dont Provisions pour impayés de l'année	-	-902	-1 474	-
- Cotisations années précédentes	460	850	494	-
dont Recouvrement impayés antérieurs	1 150	1 446	1 173	-
dont Annulation de créances	-690	-596	-679	-
<b>Loyers</b>	<b>347</b>	<b>325</b>	<b>312</b>	<b>-</b>
- Loyers perçus	347	325	312	-
<b>Produits financiers</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Placements financiers	44	2	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>72</b>	<b>124</b>	<b>284</b>	<b>-</b>
- Financements hors cotisation	-	20	20	-
- Produits contentieux (Intérêts, Art. 700)	71	103	111	-
- Reprise sur provision	1	1	153	-
<b>Transferts de charges</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>-</b>
- Retenue sur dotation (Prêt à Taux Zéro)	-	11	8	-
- Transferts de charges divers	1	14	1	-
- Participation charges Union Internationale des Architectes	11	-	11	-
- Participation international syndicat	4	4	4	-
<b>Mobilisation Réserve</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Total Produits</b>	<b>18 965</b>	<b>17 967</b>	<b>17 521</b>	<b>8%</b>

# 02

## AGIR POUR LES ARCHITECTES

L'Ordre accompagne au quotidien les 30 000 architectes inscrits au Tableau. En plus d'assurer ses fonctions de garant de la déontologie, l'institution apporte des services juridiques, informe les professionnels et accompagne la formation continue.

**p.23 Protéger le titre d'architecte**

**p.26 Etre utile aux architectes**

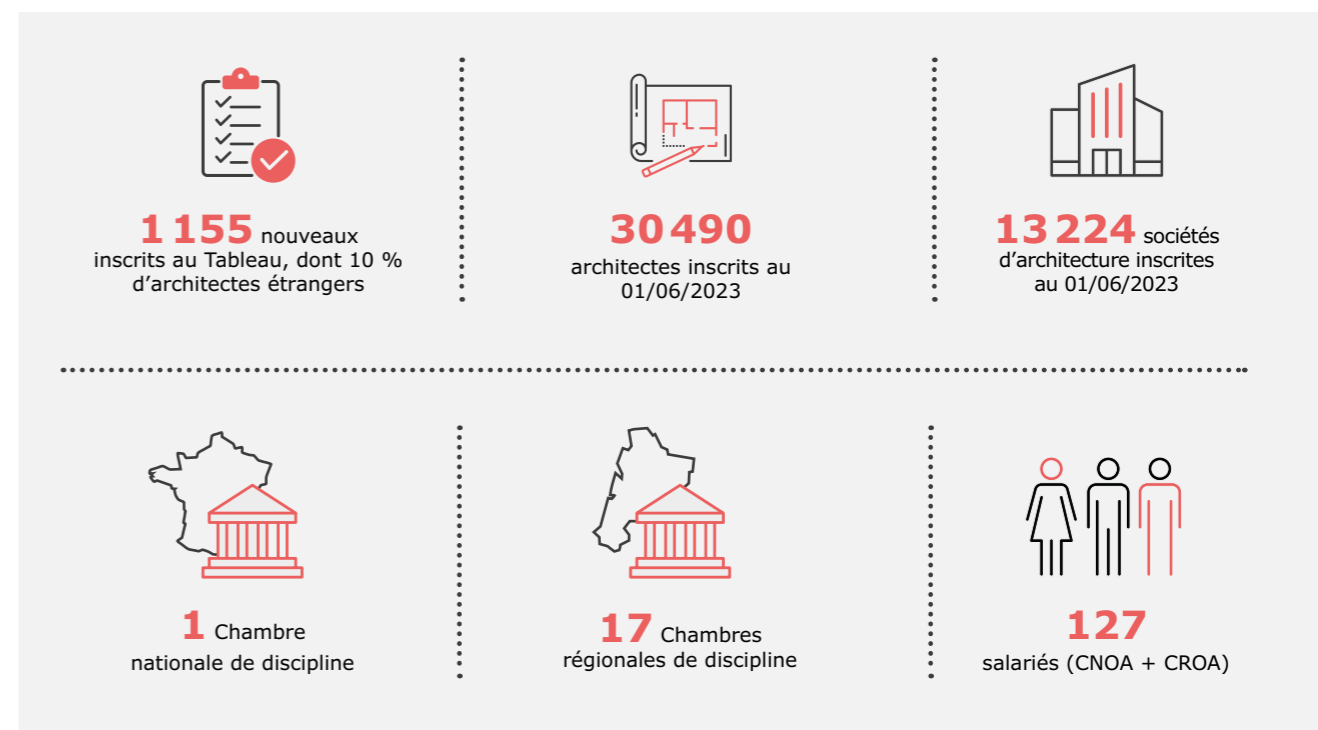
**p.28 Informer les architectes**

**p.30 Accompagner la formation professionnelle**

**p.32 Connaître la profession : Archigraphie**

## Protéger le titre d'architecte

La profession d'architecte est une profession libérale réglementée. Les titres d'architecte, d'agréé en architecture et de détenteur de récépissé ou de société d'architecture, sont strictement protégés par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. L'Ordre se porte garant des professionnels inscrits au Tableau.



Afin d'assurer la qualité architecturale dans l'ensemble du territoire, l'Ordre veille à la protection du titre à travers différentes actions.

### ● Tenue du Tableau

La tenue du Tableau concerne toutes les opérations liées à la vie professionnelle de l'architecte : inscription, contrôle des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démission, radiation, contrôle de la formation, changement d'adresse, etc.

Le Tableau des architectes est accessible sur le site de l'Ordre et est un outil de travail pour les instructeurs des permis de construire garantissant la qualité architecturale.

### ● Actions juridiques et réglementaires

L'Ordre aide les architectes à résoudre leurs problèmes dans les domaines les plus divers : modes d'exercice, cumul d'activités, responsabilité, contrats, exercice à l'étranger, etc. Il répond également aux maîtres d'ouvrage sur des problèmes de législation professionnelle et de responsabilité.

En interne, la coordination juridique de l'Ordre est assurée par l'outil collaboratif JURJET utilisé par le Conseil national et les Conseils régionaux et par les rencontres régulières des services juridiques et des conseillers impliqués dans les sujets de droit et de réglementation. JURJET permet ainsi le partage des doctrines communes et l'application des décisions uniformément sur le territoire.



### Dématérialisation des permis de construire

Le décret du 6 avril 2017, pris en application de la loi LCAP, impose aux architectes de déclarer auprès de l'Ordre les demandes de permis de construire et d'aménager dont ils signent le projet, au moment de leur dépôt.

Dans le cadre du déploiement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme en 2022, la signature et le cachet de l'architecte ont été supprimés par l'État dans les nouveaux formulaires CERFA. L'Ordre a obtenu son remplacement par le numéro de récépissé de déclaration du permis de construire. Il s'obtient dans le compte de l'architecte ou de la société sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org) ■

## ● Assurer le respect de la déontologie

Acteurs centraux de la construction de nos espaces de vie, les architectes obéissent à une éthique professionnelle. L'institution ordinaire veille au respect des règles déontologiques protégeant architectes et maîtres d'ouvrage.

Dès lors que le recours à un architecte est rendu nécessaire par la loi, l'usurpation du titre prive les maîtres d'ouvrage des garanties apportées par la réglementation de la profession. Les Conseils régionaux effectuent un contrôle renforcé des obligations déontologiques. Ils offrent aussi une assistance aux services instructeurs, s'inscrivant dans une dynamique de lutte contre les signatures de complaisance. Ce contrôle est indispensable.

## ● Prestation de serment

À l'occasion de ce moment solennel, l'architecte récemment inscrit s'engage formellement à respecter le Code de déontologie de la profession.

*« Dans le respect de l'intérêt public qui s'attache à la qualité architecturale et environnementale, je jure d'exercer ma profession avec conscience, probité et responsabilité et d'observer les règles contenues dans la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et dans le code de déontologie »*



Julie Lamoureux, chargée de mission au CNOA. © Tiphaine Lanvin



## ● Appui confraternel

Le Conseil régional assure une intervention neutre et objective dans :

- le traitement des différends entre architectes ou entre un architecte et un maître d'ouvrage non consommateur ou un tiers ;
- l'instruction des dossiers grâce à une commission régionale chargée des litiges ;
- une assistance des architectes dans les procédures collectives : conciliation, sauvegarde, redressement judiciaire, rétablissement professionnel.

## ● Obligation d'assurance

Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il ou elle accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle, condition de maintien au Tableau.

*« Les architectes sont là pour essayer de garantir ce qui est fait pour l'intérêt général, c'est une forme de responsabilité, mais qui est éminemment collective. »*

Christine Leconte,  
présidente du Conseil national de l'Ordre



## Actions disciplinaires

Les architectes obéissent à un code de déontologie. Tout manquement à ces règles peut constituer une faute professionnelle pouvant aboutir à des sanctions disciplinaires.

Les chambres de discipline sont les instances juridictionnelles distinctes et indépendantes des Conseils de l'Ordre, chargées de juger les architectes dans le cadre de l'exercice de leur profession. Elles peuvent prononcer les sanctions suivantes : avertissement, blâme, suspension et radiation du Tableau. ■



9

décisions de la chambre nationale de discipline rendues en 2023.

# Être utile aux architectes

Pour garantir son expertise, l'institution dispose de compétences juridiques internes. L'Ordre met ainsi à disposition des architectes un éventail d'outils et d'actions pour les aider dans l'exercice de leur profession.

## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Les Conseils régionaux assurent une mission de conseil auprès des architectes et proposent des outils pratiques qui leur sont destinés, en coordination avec le Conseil national.

### ● Des démarches facilitées

Les architectes peuvent mobiliser l'Ordre pour préparer leur inscription au Tableau et leur installation professionnelle, déclarer leur situation, obtenir une information juridique sur l'exercice de la profession, la passation d'un marché, le règlement d'un litige, etc. ou pour accéder aux statuts et contrats types.

### ● Des outils en ligne

Pour accompagner l'architecte dans ses relations quotidiennes avec les maîtres d'ouvrage, l'Ordre met à disposition l'ensemble des outils juridiques et réglementaires sur le site [www.architectes.org](http://www.architectes.org) :

- la contrathèque ;
- la convention de groupement de maîtrise d'œuvre ;
- le mini-guide des marchés publics pour bien choisir l'architecte et son équipe ;
- le guide de l'architecte juré ;
- l'application de déclaration des permis de construire et d'aménager des architectes.

La convention de groupement de maîtrise d'œuvre mobilisable en marchés privés et en marchés publics améliore la gestion des relations entre l'architecte et ses partenaires. Elle permet de délimiter avec précision les rôles, tâches et responsabilités de chacun des co-traitants au sein du groupement à travers un texte juridique standardisé et des tableaux de répartition des tâches.

### ● Des contrats au service de la profession

Conçue et mise en ligne sur le site de l'Ordre en 2022, la contrathèque rassemble les modèles de contrats téléchargeables qui instaurent une relation transparente et équilibrée entre l'architecte et son maître d'ouvrage. Cette plateforme numérique permet d'ouvrir un compte gratuit afin d'adapter et de conserver ses projets de contrats, les modifier, saisir ses données récurrentes, ajouter des annexes, etc.

## LES CHIFFRES-CLÉS



3 000

documents contractuels édités par les architectes via la contrathèque de l'Ordre

Dont + 50 % de modèles de contrat pour la clientèle privée non professionnelle



+ de 1 500

appels à la direction juridique du Conseil national



1 500

réponses par courrier aux architectes, clients, professionnels du droit, sur des sujets juridiques

## Mise à jour du logiciel OSCAR pour la délivrance des attestations BBIO RE 2020

Suite à l'entrée en vigueur de la RE 2020 au 1er janvier 2023, le Conseil national a fait évoluer le logiciel de simulation thermique OSCAR afin que les utilisateurs réguliers puissent produire les attestations au nouveau format. Rappelons qu'avec Oscar, les architectes peuvent, dès l'esquisse, choisir les bonnes orientations en matière de performances énergétiques et de confort sur des projets de logements individuels et collectifs.



## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

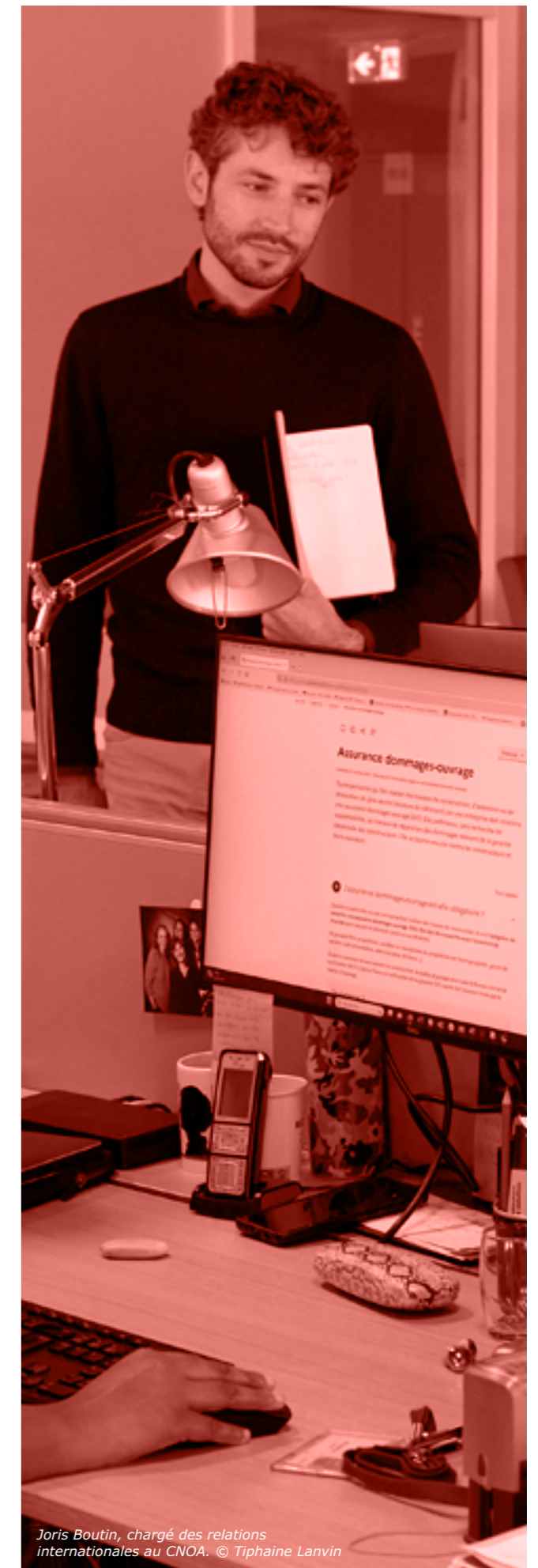
L'Ordre est impliqué dans la veille, l'analyse et la rédaction des processus législatifs ou réglementaires qui concernent la profession d'architecte :

### ● La représentation

L'Ordre accompagne les instances dans la conception, l'analyse et le suivi des nouveaux textes auprès du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), des ministères de la Culture, de la Justice et de la Transition écologique, des assises du bâtiment, du Conseil national de l'Habitat (CNH), etc.

### ● La formation

L'institution anime exclusivement des actions de formation auprès des architectes sur des thématiques juridiques, telles que la commande publique, les contrats et les pratiques professionnelles.



Joris Boutin, chargé des relations internationales au CNOA. © Tiphaine Lanvin

# Informers les architectes

L'institution informe les architectes sur l'actualité de l'Ordre, les évolutions du cadre réglementaire de la profession, les formations, les prix et concours d'architecture, et édite de nombreux documents qui rendent compte de ses positions ou qui explorent des pratiques innovantes.

## LES PUBLICATIONS ET REVUES

### ● Le site internet [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

Il diffuse les actualités de l'institution et de son réseau, de la réglementation et du cadre juridique professionnel, ainsi que des infos liées à l'architecture et la transition écologique. Il met à disposition des outils numériques de veille et de formation : les webinaires de la profession, les modules « Petites villes durables de demain », le podcast « Low-tech en rénovation énergétique », la vidéo « Rénover low-tech c'est tout naturel », etc. Il regroupe l'ensemble des documents édités par l'Ordre.

Ces informations sont envoyées aux 30 000 architectes dans la newsletter « L'hebo des architectes » chaque semaine.

### ● Les publications imprimées

Le Conseil national a édité plusieurs supports d'information en 2023 :

- une première série de 10 fiches qui présentent « l'architecture comme solution » par des exemples concrets mis en œuvre dans les territoires ;
- le dépliant 1 maire 1 architecte, ainsi que les brochures « Mission de plan-guide communal » et « Missions de conseils en architecture », à destination des élus locaux ;
- Les compte-rendus de déplacements ultramarins dans les Caraïbes, en Guyane et dans l'Océan Indien ;
- Archigraphie 2022-2023.

Les Conseils régionaux publient des revues à destination des architectes, des maîtres d'ouvrages et collectivités et de leur réseau, avec par exemple :

- la revue « Ana », conçue par le CROA Nouvelle-Aquitaine ;
- « Plan libre », publié par le CROA Occitanie ;
- « Architectures & Territoire », revue du CROA Auvergne-Rhône-Alpes.

### Espace personnel sur le site [architectes.org](http://architectes.org)

L'espace personnel facilite les démarches et propose des services aux architectes : attestations d'inscription, déclaration des autorisations d'urbanisme, déclaration des formations continues, publication de petites annonces, accès à la contrathèque, référencement sur France Rénov', gestion de leur profil sur Architectes-pour-tous, paiement dématérialisé de la cotisation ordinale, etc. ■

WWW.ARCHITECTES.ORG

 + de  
**50 000**  
abonnés à la newsletter  
hebdomadaire

 **13**

**formulaires interactifs**  
(inscription, attestation  
d'assurance, attestation  
d'employeur, etc.)

 **240**  
articles publiés

« En appui de l'action « 1 maire, 1 architecte », nous avons conçu deux cadres contractuels : une mission de conseil qui permet de contracter avec un architecte et de l'appeler à la demande pour qu'il puisse intervenir sur toutes sortes de sujets, et un contrat Plan guide communal. »

Thierry Nabères,  
trésorier adjoint



# Trophées de la parité 2023

Le 15 novembre, le Conseil national a porté la première édition des Trophées de la parité, un concours destiné à valoriser les initiatives des agences d'architecture en faveur de la parité et de la diversité.

### POURQUOI CETTE REMISE DE PRIX AUJOURD'HUI ?

Le prix permet de :

- valoriser les pratiques exemplaires en matière de parité femmes-hommes et de diversité ;
- donner de la visibilité aux parcours des femmes dans le secteur de l'architecture ;
- lutter contre le déficit de femmes montrées en exemple, même quand elles sont cheffes d'entreprise ;
- lutter contre le harcèlement et les discriminations au travail.

### LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES TROPHÉES :

- l'évolution des carrières dans l'agence ;
- le bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- les bonnes conditions pour

vivre sa parentalité ;

- le niveau et l'égalité des rémunérations ;
- les dispositifs de non-discrimination et de prévention contre le harcèlement.

### LES LAURÉATS 2023

Le Trophée de la parité 2023 est attribué à ejo. coopérative, une SCOP (société coopérative de production) de six salariés dont deux co-gérants, un homme et une femme, et située à Mont-Saint-Vincent en Saône-et-Loire ;

Un Trophée avec mention Engagement social est attribué à l'agence Lingat Architectes, qui compte 17 salariés exerçant à Reims dans la Marne, pour saluer ses actions pour l'ouverture de l'agence à des

publics de quartiers prioritaires via la convention PAQTE pour des stages de 3ème, ainsi qu'à l'embauche d'alternants.

### COMPOSITION DU JURY DES TROPHÉES DE LA PARITÉ 2023

- Hélène Fernandez, directrice en charge de l'architecture au ministère de la Culture ;
- Valérie Flicoteaux, vice-présidente du CNOA ;
- Elizabeth Gossart, conseillère nationale au CNOA ;
- Anne Labroille, vice-présidente du CROA Île-de-France et fondatrice de l'association MÉMO (Mouvement pour l'Équité dans la Maîtrise d'Œuvre) ;
- Emmanuelle Borne, rédactrice en chef du magazine L'Architecture d'aujourd'hui.



Lauréats, jury et organisateurs des Trophées de la parité dans les agences d'architecture, le 15 novembre 2023.  
De gauche à droite : Valérie Flicoteaux, vice-présidente ; Anastasia de Villepin (L'Architecture d'aujourd'hui, en représentation de Emmanuelle Borne) ; Hélène Fernandez, ministre de la culture ; Laurence Klopp, agence Lingat ; Fanny Costecalde et Lucie Garzon, agence ejo, coopérative ; Elizabeth Gossart, conseillère nationale ; Anne Labroille, conseillère régionale ; Guillaume Blanchard, conseiller national ; Christine Leconte, présidente. © Claire Jaillard

# Accompagner la formation professionnelle

La formation des architectes participe à l'adaptation de l'acte de bâtir aux enjeux climatiques et sociaux actuels et à l'amélioration de la qualité architecturale dans toute la France.

## L'OBLIGATION DE FORMATION

Se former c'est maintenir ses compétences au regard des évolutions de la pratique de son métier et des évolutions réglementaires, pour garantir la qualité architecturale dans ses réalisations.

En tant que profession réglementée, son code de déontologie l'oriente sur la réalisation d'un minimum d'heures de formation, réparties ainsi :

- 20 heures de formation par an (14 h structurées et 6 h complémentaires) pour obtenir l'attestation de formation annuelle, valorisable auprès des maîtres d'ouvrage ;
- ou 60 heures (42 h structurées et 18 h complémentaires) sur trois ans pour être à jour de son obligation.

« La formation continue participe à affirmer la position de l'architecte comme un expert global auprès des maîtres d'ouvrage. »

Julie Fernandez,  
conseillère nationale

## UNE PROFESSION MIEUX FORMÉE



**10 %**  
de conformité en 2017

**40 %**  
de conformité en 2023

**+ de 500**

sessions de formations disponibles en ligne sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

1/3 des formations aborde les thématiques de la transition écologique et de la rénovation

## LES CENTRES DE FORMATION

Le REFC'A, réseau pour la formation continue des architectes, regroupe 21 organismes de formation continue du territoire et participe au développement des compétences de l'architecte.

Le CNOA et les CROA sont partenaires de ce réseau et défendent ses actions sur le territoire.

Accédez au réseau pour la formation continue des architectes sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

Localisation des organismes de formation et partenaires membres du REFC'A (Réseau pour la formation continue des architectes)



27 membres

10 membres fondateurs : AFAP<sup>1</sup>, ALFA<sup>2</sup>, Auvergne Archiform<sup>3</sup>, CREPA Bourgogne Franche-Comté<sup>4</sup>, CREPA Normandie<sup>5</sup>, FORMA<sup>6</sup>, GEPA Rhône-Alpes<sup>7</sup>, Ist Formation<sup>8</sup>, MAJ<sup>9</sup>, CNOA<sup>10</sup>.

6 membres associés : GEPAlantique<sup>11</sup>, MA Centre-Val de Loire<sup>12</sup>, École d'Avignon<sup>13</sup>, La Fac<sup>14</sup>, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes<sup>15</sup>, Compagnie des Architectes de Copropriété<sup>16</sup>.

4 membres partenaires : GEPA<sup>1</sup>, Pôle EVA<sup>2</sup>, Scop Les 2 rives<sup>3</sup>, GAIA<sup>4</sup>.

7 membres institutionnels : ENSA Clermont-Ferrand<sup>1</sup>, ENSA Paris La Villette<sup>2</sup>, CROA Haut-de-France<sup>3</sup>, CROA PACA<sup>4</sup>, CROA Pays de Loire<sup>5</sup>, CROA Ile-de-France<sup>6</sup>, CROA Bretagne<sup>7</sup>.

10 membres actifs 11 membres qualifiés

## LES FORMATIONS ET L'ORDRE

L'Ordre aide les architectes dans le suivi et la conformité de leur formation. Il défend les besoins du métier, résolument tournés vers la transition écologique, l'employabilité de l'architecte et la structuration de son activité, et a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des formations sur le territoire grâce aux formats dématérialisés. Pour faire de l'architecte un « expert généraliste », les professionnels peuvent aussi compter sur les webinaires de la profession en ligne sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org).

En 2023, l'Ordre a favorisé la formation des architectes, par :

- le déploiement de l'application « Formation » accessible sur l'espace personnel du site internet ;
- son appui au développement des formations : MOOC Matériaux biosourcés, MOOC Bâtiments durables ;
- la mise en avant des besoins spécifiques au métier dans les programmes de formation auprès de partenaires ou programmes : FEEBAT, C2E, DYNAMO COPRO ;
- les webinaires de la profession, rendez-vous mensuels accessibles en replay sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org).



Michel Moreno, responsable informatique au CNOA.  
© Tiphaine Lanvin

## Les webinaires 2023

A retrouver sur le site et la page Youtube de l'Ordre :

- **Janvier** : « RE 2020, déjà un an. Quel bilan ? » ;
- **Février** : « La cybersécurité des agences d'architecture » ;
- **Mars** : « Sensibiliser les enfants à l'architecture » ;
- **Avril** : « Devenez Accompagnateur Rénov' ! »
- **Mai** : « Missions de conseils aux collectivités : ajoutez une nouvelle corde à votre arc ! » ;
- **Juin** : « Architectes et ABF : œuvrons ensemble ! » ;
- **Juillet** : « La réhabilitation des héritages architecturaux du logement du XX<sup>e</sup> siècle » ;
- **Septembre** : « Construire une bonne relation contractuelle avec un promoteur » ;
- **Octobre** : « Études de sol : enjeux, responsabilités et bonnes pratiques » ;
- **Décembre** : « Élections ordinales : et si c'était vous ? ».

LES  
WEBINAIRES  
DE  
LA  
PROFESSION



**+ 5 000**

personnes ont assisté en direct aux webinaires de la profession

**+ 6 700**

personnes ont consulté les webinaires de la profession en replay

**2 230**

personnes ont vu le webinaire le plus consulté

« Devenez Accompagnateur Rénov' »



# Connaître la profession : Archigraphie

L'institution interroge les architectes et l'architecture à travers différentes études, tant au niveau national que régional. Les états des lieux ainsi dressés confortent la position de l'Ordre et battent en brèche les idées reçues sur la profession et ses usages.



« Comprendre la profession permet de proposer des solutions au plus près des enjeux actuels. »

Julien Vincent, conseiller national

## L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROFESSION


Tous les deux ans, le Conseil national interroge la profession pour mieux connaître les changements et les évolutions qui la traversent. Dans *Archigraphie*, il rend compte de la diversité du métier et met en avant le rôle majeur que jouent les architectes dans nos vies. Consultez la publication 2022-2023 et sa synthèse sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

### ● Lutter contre les « déserts architecturaux »

De même que l'expression « déserts médicaux » met en évidence le manque de médecins, on peut parler de « déserts architecturaux », qui souffrent d'un manque d'ingénierie locale pour aider les élus et les habitants. *Archigraphie* met en avant les départements sous-dotés en architectes, phénomène qui va s'accroître avec les départs à la retraite dans les années à venir.


### ● Se saisir du sujet de la rénovation

Les architectes sont engagés dans le défi de la réhabilitation, à la fois un impératif écologique et une opportunité économique. La dernière édition d'*Archigraphie* met ainsi l'accent sur la réhabilitation et le rôle que jouent les architectes auprès des maîtres d'ouvrage pour la qualité des rénovations.




**87 %**  
des architectes ont dirigé des opérations de rénovation en 2020.

---




**41 %**  
des architectes ont utilisé des matériaux bio ou géo-sourcés dans des rénovations.

---

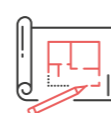


**53 %**  
des architectes promeuvent toujours ou souvent la rénovation comme alternative écologique à la démolition.


---



**73 %**  
des architectes se sont formés, entre 2019 et 2022, sur les enjeux liés à la rénovation.



**30 490**  
architectes depuis 2016



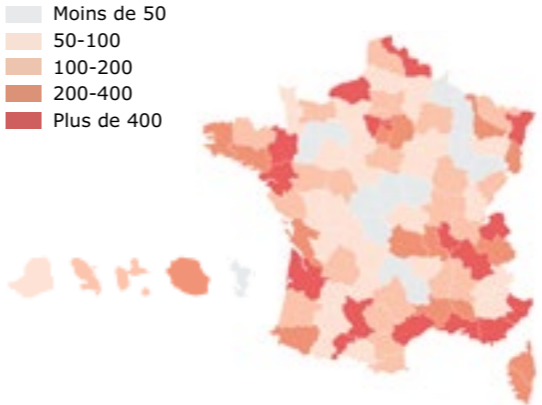
**1/3**  
des architectes français sont des femmes

---

**Les modes d'exercice du métier**

- 12 560 libéraux à titre individuel
- 14 870 associés d'une société d'architecture
- 765 salariés (hors associés)
- 859 fonctionnaires
- 582 architectes n'exerçant pas actuellement
- 356 architectes exerçant exclusivement à l'étranger

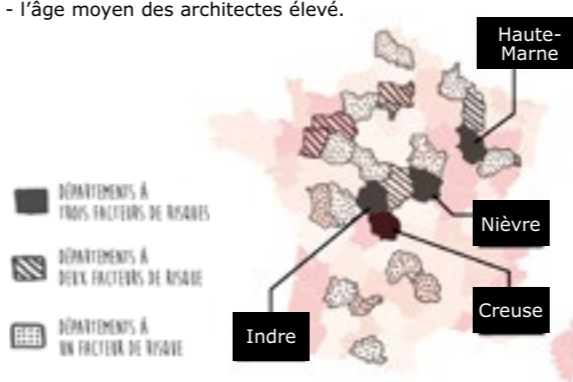
**Répartition des architectes par département**




---

**3 facteurs de risque des déserts architecturaux**

- le faible nombre d'architectes sur le territoire ;
- le faible densité d'architectes par rapport à la population ;
- l'âge moyen des architectes élevé.



\* Cette étude a été réalisée par le CRÉDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, pour le Conseil national de l'Ordre des architectes. Elle repose sur les données de divers partenaires : la Mutuelle des Architectes Français (MAF), la Fédération française du bâtiment (FFB), de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), du ministère de la Transition écologique, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le ministère de la Transition écologique, le ministère de la Culture, la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV), l'OMPL (Observatoire des métiers des professions libérales), Pôle emploi.



### Les partenaires du Conseil national partagent leur vision

**Loïc Daubas,**  
Architecte  
Atelier Belenfant Daubas

« Notre métier accompagne les évolutions de la société tout entière. »

À l'invitation du Conseil national au congrès de l'Union internationale des architectes à Copenhague, j'ai discuté de la place de l'architecte au sein de processus plus inclusifs. Une table ronde sur le sujet a mis en avant plusieurs projets architecturaux ayant impliqué les usagers et habitants. Après des expériences pionnières il y a quarante ans, nous observons actuellement l'amplification de cette démarche. Il convient donc de les évoquer auprès du grand public encore peu informé.

À l'occasion de l'émission « La vie en vrai » à Sud Radio, initiative du Conseil national, j'ai décrit l'implication sociale de notre profession à travers le dispositif spécifique « IGLOO » (Insertion globale par le logement). Ce dernier vise exclusivement des personnes en situation de précarité extrême. L'architecte s'appuie sur des professionnels de l'insertion et de l'accompagnement social pour adapter le projet aux bénéficiaires de ce dispositif. L'architecte oriente en conséquence le projet tant d'un point de vue spatial que technique afin que ces personnes bénéficient de la dynamique de chantier, auquel elles participent, ainsi que de la dynamique sociale, générée par le dispositif, pendant et après la construction des logements. Lors du congrès de l'Union sociale de l'habitat, j'ai à nouveau expliqué cette démarche. En effet, il est déterminant que les élus et les bailleurs sociaux y soient sensibilisés.

Ces modes opératoires ne demandent qu'à être développés sur de nombreux territoires. In fine, la place de la profession d'architecte est double : s'il se positionne au centre quand il s'agit de concevoir et régler la concrétisation du projet, l'architecte doit aussi faire preuve d'une part de décentrement afin d'accueillir, le mieux qu'il peut, les paramètres du projet exprimés par tous ceux qui en bénéficient ensuite. Cette position d'accueillant, capable de faire évoluer le projet au regard des éléments recueillis, devient le gage d'une architecture accomplie. ■

# 03

# PORTER L'ARCHITECTURE COMME SOLUTION

L'institution promeut le dialogue entre les architectes et les pouvoirs publics pour trouver des solutions à la triple crise environnementale, sociale et des ressources.

**p.35 Une nouvelle vision d'avenir pour répondre aux enjeux de société**

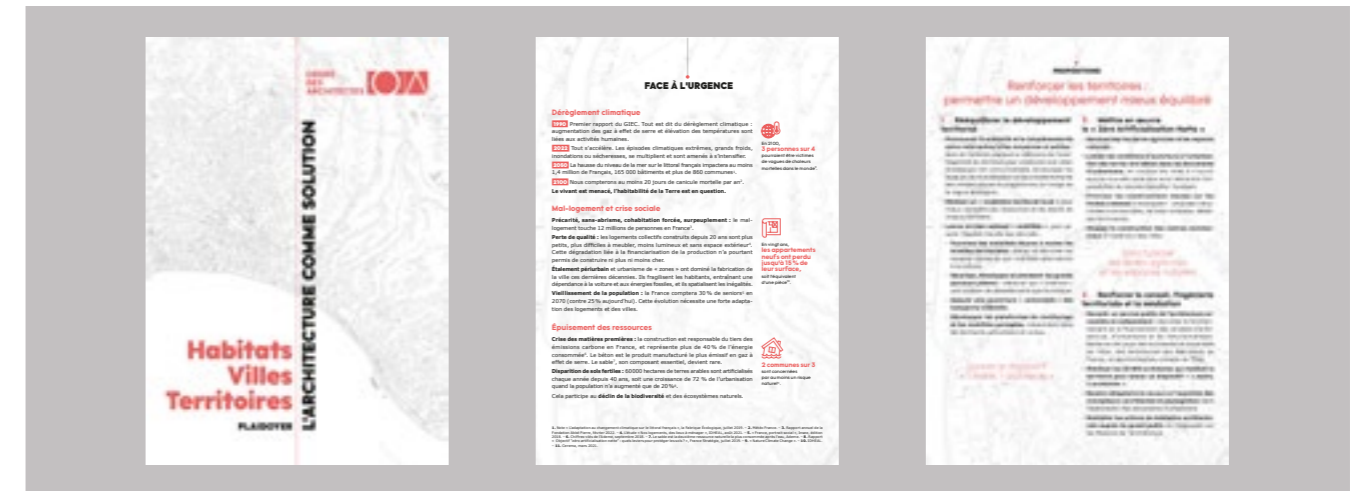
**p.42 Les grands sujets portés par l'Ordre en 2023**

**p.46 Rencontrer les décideurs publics**

**p.50 L'Ordre à l'international**

## Une nouvelle vision d'avenir pour répondre aux enjeux de société

Pour replacer l'intérêt public au cœur de la fabrique urbaine, l'Ordre des architectes propose un nouveau modèle.



Dès son installation en juin 2021, le nouveau Conseil a souhaité réunir l'ensemble des salariés et conseillers de l'Ordre pour structurer et coordonner son action, et fédérer autour d'un projet commun. En 2022, une Convention nationale à Nantes a rassemblé les 300 conseillers et 100 salariés de l'Ordre pour des conférences et ateliers. Cela a conduit à l'élaboration d'un ensemble cohérent de propositions regroupées en 5 axes principaux :

- renforcer les territoires, pour permettre un développement mieux équilibré ;
- passer d'une politique de logement à une politique de l'habitat ;
- réparer la ville en donnant la priorité à la réhabilitation ;
- changer nos pratiques face au changement climatique ;
- décarboner la construction en développant de nouvelles filières de matériaux et le réemploi.

La synthèse de cette Convention a pris la forme d'un plaidoyer, publié en 2022, présentant des solutions concrètes pour des politiques locales de l'habitat ambitieuses. Poursuivant cet engagement, l'Ordre a lancé en 2023 l'initiative « 1 maire, 1 architecte », réaffirmant ainsi le rôle et l'expertise des architectes en tant que partenaires-clés des élus locaux, ainsi que la publication de fiches pratiques pour illustrer le plaidoyer.

**« Face aux défis actuels, nous choisissons d'être au service des citoyens, des élus, des architectes et des futurs architectes. Une institution dynamique qui replace le débat sur le terrain de l'intérêt public. »**

Christine Leconte,  
présidente du Conseil national  
de l'Ordre des architectes

### LE PLAIDOYER « L'ARCHITECTURE COMME SOLUTION »

À partir des axes déterminés lors de la Convention nationale de Nantes en 2022, 16 solutions pour le cadre de vie ont été proposées :

1. Rééquilibrer le développement territorial ;
2. Mettre en œuvre le « Zéro Artificialisation Nette » ;
3. Renforcer le conseil, l'ingénierie territoriale et la médiation ;
4. Remettre le cadre de vie au cœur des priorités de l'État ;
5. Améliorer la qualité du logement pour tous ;
6. Maîtriser les coûts de production du logement ;
7. Mettre en œuvre une politique nationale et locale de réparation urbaine ;
8. Réhabiliter le bâti existant ;
9. Viser l'objectif « Zéro Bâti Vacant » ;
10. Revitaliser et intensifier la ville ;
11. Développer la culture du risque ;
12. Lancer un plan national de végétalisation ;
13. Viser la sobriété énergétique ;
14. Mettre en place l'architecture en circuits courts ;
15. Développer les écomatériaux : biosourcés, géosourcés et réemployés ;
16. Favoriser la formation et la transmission des savoir-faire autour des écomatériaux.

Le plaidoyer a servi de support aux rencontres avec des cabinets ministériels, des élus, les administrations publiques et la presse. Il a permis d'interpeller les acteurs des politiques publiques aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

## LE DÉPLOIEMENT DE « 1 MAIRE 1 ARCHITECTE »



Les collectivités locales et territoriales constituent le maillon essentiel pour accélérer la transition sociale et écologique. Dans un contexte normatif très contraignant, les élus peuvent compter sur l'expertise du réseau national d'architectes pour faire émerger de chaque territoire un projet d'aménagement sur mesure, adapté à ses problématiques spécifiques. En 2023, l'Ordre a communiqué sur le dispositif « 1 maire, 1 architecte » afin que tous les maires de France puissent disposer d'un conseil, d'un accompagnement et d'une ingénierie territoriale de qualité. Ce dispositif ambitionne de rappeler la mission de service public dont est investie la profession ainsi que le rôle de premier plan que les architectes jouent aux côtés des élus locaux, en tant que partenaires de confiance et apporteurs de solutions.

### « 1 maire, 1 architecte », c'est :

- du conseil stratégique en amont pour la transition sociale et écologique de chaque collectivité ;
- de l'accompagnement dans le cadre des nouvelles normes, réglementations et des plans nationaux (logement, sobriété foncière et énergétique, rénovation...) ;
- une ingénierie territoriale de proximité par la réhabilitation, la rénovation énergétique, la qualité des paysages et des matériaux... ;
- des modèles de contrats adaptés aux exigences de la commande publique (maîtrise d'œuvre, règlement de concours, conseil en architecture...) ;
- une cartographie des architectes.

Découvrir le dispositif « 1 maire, 1 architecte » sur [www.1maire1architecte.org](http://www.1maire1architecte.org)

« Nous avons créé le programme « 1 maire, 1 architecte », un ensemble de ressources pour montrer les collaborations fructueuses entre un maire et son architecte, et mettre en avant le fait qu'un architecte peut intervenir à plusieurs niveaux dans un projet, en amont dès la planification de l'aménagement et jusqu'à l'achèvement de la construction. »

Marjan Hessamfar,  
vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

### NOUVEAUTÉ 2023 :

#### Lancement du site [1maire1architecte.org](http://1maire1architecte.org)

Un ensemble de ressources et d'informations pour les collectivités locales : conseil et expertise, solutions adaptées, exemples de collaboration maire-architecte.



## UNE COLLECTION DE FICHES PRATIQUES ILLUSTRANT LE PLAIDOYER

Suite à la publication du plaidoyer en 2022, l'Ordre des architectes s'est engagé dans un travail de collecte et d'analyse de retours d'expériences positifs.

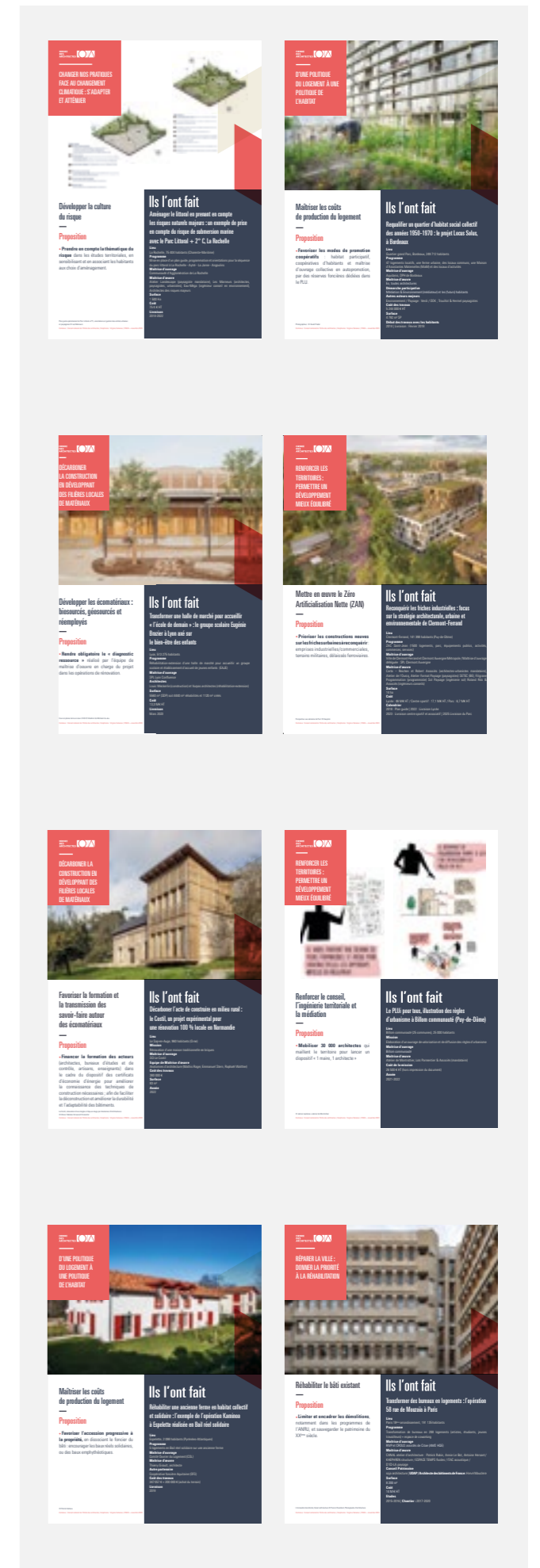
Le Conseil national a lancé en novembre 2023, lors du Salon des maires, une collection de fiches mettant en lumière des bonnes pratiques et expériences exemplaires, principalement menées par des maîtres d'ouvrage publics en collaboration avec des architectes dans leur stratégie.

Ces fiches sont conçues comme des outils au service des élus locaux afin de valoriser les savoir-faire des 30 000 architectes qui exercent sur l'ensemble du territoire. Elles visent surtout à les aider à se saisir des solutions en architecture comme levier pour améliorer la qualité de leurs projets de construction, de rénovation et d'aménagement.

### Reprenant les grands axes du plaidoyer, ces fiches portent sur les thèmes suivants :

- changer nos pratiques face au changement climatique : s'adapter et atténuer ;
- d'une politique du logement à une politique de l'habitat ;
- décarboner la construction en développant les filières locales de matériaux ;
- renforcer les territoires : permettre un développement mieux équilibré ;
- réparer la ville : donner la priorité à la réhabilitation.

Sur cette page, les 9 fiches créées en 2023. À date de parution de ce livret, 16 fiches ont été éditées ; les Conseils régionaux peuvent transmettre leurs références locales (projets, réalisations etc.) au Conseil national pour en éditer de nouvelles.



## VALORISER LES SOLUTIONS DU PLAIDOYER DANS LES TERRITOIRES

Les solutions portées dans le plaidoyer national ont été adaptées et déclinées par les Conseils régionaux, qui ont rencontré de nombreux élus locaux et mis en avant des exemples concrets de bonnes pratiques dans leurs territoires. Cette partie présente un aperçu des actions territoriales réalisées en 2023 par les CROA, bénéficiant du soutien du Conseil national.



### Le plaidoyer « Habitats, Villes, Territoires ruraux »

Le plaidoyer « Habitats, villes, territoires ruraux » des architectes d'Occitanie est une déclinaison locale du plaidoyer national pour « la transition écologique et la cohésion des territoires ». Il traite de plusieurs enjeux liés à l'urbanisme, à l'architecture et à l'environnement, offrant des solutions concrètes pour améliorer la qualité de vie tant urbaine que rurale, tout en relevant les défis de la transition écologique. En mettant en avant l'implication des architectes locaux et les initiatives régionales, ce plaidoyer vise à fédérer les acteurs locaux autour de la création d'un cadre de vie plus durable et de qualité en Occitanie.



### Un cycle de cinq conférences « Habiter l'Incertain »

L'Ordre des architectes PACA et le Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice ont organisé un cycle de cinq conférences intitulé « Habiter l'Incertain » entre 2022 et 2023. Ces événements ont rassemblé des architectes et urbanistes européens, tels que João Luís Carrilho da Graça, Jana Revedin, Ingrid Taillandier, Didier Fiúza Faustino et Catherine Rannou, qui ont par-

tagé leurs perspectives et expériences sur des thèmes variés tels que « l'âge de la planète », les notions de « Less is more » et « Better with less », les défis actuels « Face à la tourmente », les « Tools for tomorrow » et « High Low ». Ce cycle de conférences visait à ouvrir de nouveaux champs de recherche et de réflexion sur l'architecture, la ville et le territoire, tout en soulignant l'importance des enjeux environnementaux.



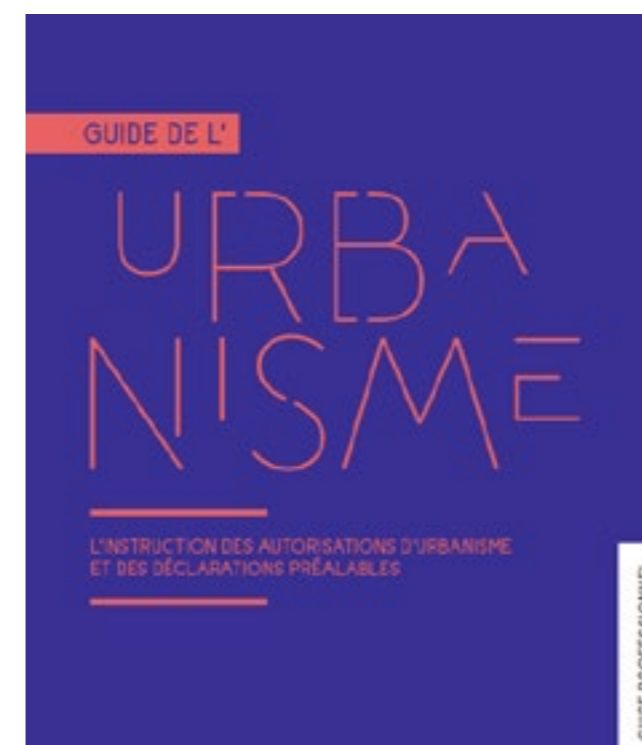
### Les Assises du logement, de l'habitat et du foncier

Entre octobre 2022 et janvier 2023, l'Ordre des architectes de Guyane a organisé les Assises du logement, de l'habitat et du foncier pour réunir les partenaires du logement et de l'aménagement, et élaborer des solutions innovantes adaptées aux problématiques locales, telles que la rareté du foncier et l'habitat informel. Avec la participation des Ordres des architectes de Martinique et de Guadeloupe, ainsi que le soutien de la Collectivité territoriale de Guyane, ces débats ont abouti à la proposition de dix mesures-clés pour améliorer la politique publique de l'habitat, présentées le 27 janvier 2023.



### Publication d'un « Guide de l'Urbanisme »

Ce guide accompagne les porteurs de projets (publics et privés) dans l'obtention de leur autorisation d'urbanisme ou déclaration préalable. Cet outil pédagogique offre un aperçu des différentes étapes de l'instruction des demandes, s'adressant aussi bien aux architectes qu'à la maîtrise d'ouvrage. NB : Ce document ne se substitue pas aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



### À Limoges, première édition de la biennale « Rencontres d'Architecture en Mouvement »

La biennale « Rencontres d'Architecture en Mouvement », imaginée et portée par l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine, s'est déroulée du 12 au 14 octobre à Limoges. Cette manifestation vivante et itinérante a mis en lumière des solutions concrètes pour relever les défis de la crise climatique à travers une programmation variée comprenant des ateliers, des conférences, des formations, des visites, des expositions et des spectacles. Cette première édition, axée

sur le thème du réemploi et de l'innovation architecturale, a réuni des acteurs institutionnels, des professionnels ainsi que le grand public.



### Mise en place d'une Charte pour un « Bâti bas carbone »

Le Conseil régional de l'Ordre des Hauts-de-France a lancé la Charte pour un « Bâti bas carbone », afin de porter localement les objectifs du plaidoyer national. Cette initiative vise à guider les projets de construction et d'aménagement vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et économiques. Signée avec les élus des territoires pilotes le 22 novembre 2023 sur le stand de l'Ordre au Salon des maires, cette charte engage tous les acteurs du bâtiment dans une transition écologique régionale. Structurée autour de cinq thèmes, elle propose aux maires et aux élus locaux des questionnements et des ressources pour mettre en œuvre des solutions concrètes : sobriété foncière et optimisation des bâtiments existants ; écoconception des projets pour des bâtiments économes en ressources et en énergie ; utilisation prioritaire de matériaux locaux et biosourcés ; écoconception des bâtiments en harmonie avec leur environnement ; préservation de la biodiversité et des espaces naturels par des projets respectueux de l'écosystème.





## Les partenaires du Conseil national partagent leur vision

**Jean-Baptiste Marie**, directeur général – GIP Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU), opérateur des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministère de la Culture

Au carrefour des grandes transitions, le rôle des architectes est déterminant pour concevoir et mettre en œuvre des solutions adaptées à la diversité de nos géographies, de nos patrimoines et de nos savoir-faire, auprès des élus et au cœur des territoires, face au changement climatique.

À travers l'un des programmes phares de l'EPAU, « Engagés pour la qualité de logement de demain », l'implication fondatrice du CNOA dans les transitions a permis de concrétiser une ambition commune en faveur de la qualité du logement, contribuant ainsi à une réflexion plus large sur l'évolution du rôle de l'architecte, aussi bien dans sa pratique que dans les modes de gouvernance de projets.

L'innovation constitue ainsi un pilier essentiel de cette collaboration. Les programmes d'expérimentation, à l'image du concours European permettent d'impulser des démarches créatives au bénéfice des territoires, pour nourrir l'avant-garde des projets architecturaux et urbains de demain.

À l'aune des nouveaux paradigmes de sobriété, l'EPAU est fier d'être aux côtés du CNOA pour faciliter les transformations des pratiques professionnelles et repenser les nouvelles approches transversales de projet : prise en compte des milieux vivants dans l'acte de bâtir, intégration de l'économie circulaire et locale, attention aux ressources et aux savoir-faire locaux, etc. L'ensemble de ces réflexions menées au quotidien par les architectes, en appui des collectivités et en lien avec les politiques publiques d'aménagement partenariales, trouvent une résonance dans les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour l'architecture. L'année 2024 marquera la concrétisation d'une ambition commune autour d'une démarche de réflexion et de projet de grande ampleur sur les QPV, à travers la consultation internationale « Quartiers de demain ». ■

## ● Panorama des actions territoriales menées par l'ensemble des Conseils régionaux :

**Auvergne-Rhône-Alpes** : campagne d'influence via la rencontre d'élus et de hauts fonctionnaires de la région ; organisation de colloques en Haute-Savoie et dans le Puy-de-Dôme ; organisation de Cor'apéro ; participation aux COP départementales et régionale « Territorialisation de la planification écologique ».

**Bourgogne-Franche-Comté** : exposition itinérante « L'architecte ne mord (presque) pas » ; spectacle théâtral dans le cadre du festival Chalon dans la rue.

**Bretagne** : table ronde « ZAN : un nouveau monde s'ouvre » associant les différents acteurs du ZAN ; rencontre avec les jeunes inscrits lors de 4 Conseils délocalisés dans les 4 départements bretons.

**Centre-Val de Loire** : « Cro'apéro », rencontre des architectes du territoire autour d'un événement convivial.

**Corse** : exposition « Mémoires et diplômés » (en cours en 2024) ; échanges internationaux avec les confrères sardes pour renforcer les liens Corse-Sardaigne.

**Grand Est** : cycle de rencontres avec les acteurs de la rénovation dans 4 villes du Grand Est ; encouragement à la formation des architectes aux matériaux bio et géosourcés par un travail de recensement mené en partenariat avec le centre de ressources Envirobat.

**Guadeloupe** : symposium caribéen et amazonien sur les matériaux durables avec les acteurs du bâtiment aux Antilles, en Guyane et à l'échelle du bassin caribéen et amazonien.



**Hauts-de-France** : communication et diffusion du kit de « premier recours à l'architecte » en direction de l'ensemble des collectivités locales de la région ; développement de ressources « Requalifier / réhabiliter les friches » à destination des architectes : visites de sites et de projets en cours ; cycle de diffusion de documentaires vidéo « Ciné Fiches » ; expositions ; débats.

**Île-de-France** : réalisation d'une enquête d'opinion qualitative « Les Franciliens et la Densité ».

**Martinique** : exposition rétrospective du Festival d'architecture Matjoukann (organisé à Saint-Pierre en 2022), en itinérance dans différentes communes de Martinique d'octobre 2023 jusqu'en 2024 ; remise en place de la formation diplômante DPEA (parasismique).

**Normandie** : « Archinormand », mise en valeur des architectes et agences d'architecture de Normandie (appel à projets et publication).

**Occitanie** : organisation des rendez-vous de l'architecture de l'été à Sète sur le thème « Architecture & Méditerranée ».

**Pays de la Loire** : « Iceberg », exposition et publication des concours de marchés publics 2021 pour lesquels l'Ordre a été sollicité pour désigner un juré de concours.

**Provence-Alpes-Côte d'Azur** : développement de architecturesenligne.org, plateforme de diffusion de la culture architecturale en PACA.

**Réunion et Mayotte** : développement des liens entre le conseil et les institutions mahoraises ; vulgarisation d'études sur les freins à la construction selon les architectes et leurs partenaires ; réalisation d'un plaidoyer dédié aux spécificités de ces territoires en matière de logement et d'aménagement.



Exposition Iceberg au Conseil régional Pays de la Loire © CROAPL



## Les partenaires du Conseil national partagent leur vision

**Anne-Claire Mialot**, directrice générale de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)

Depuis 20 ans, l'ANRU participe à la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie de millions d'habitants en leur redonnant de la dignité par le logement et en renforçant l'attractivité de leur quartier par un meilleur aménagement, des équipements publics ou encore des commerces.

Ces quartiers sont aussi l'œuvre de celles et ceux qui les ont fondés, architectes des grands ensembles, précurseurs des cités-jardins, penseurs et concepteurs de la ville de demain.

À ce titre, le renouvellement urbain est une formidable opportunité pour protéger et réhabiliter le patrimoine architectural existant dans les quartiers. L'agence a ainsi soutenu et financé les projets de rénovation du Serpentin, d'Émile Aillaud, à Pantin, la réhabilitation des logements de Renée Gailhoustet, à Saint-Denis Basilique ou encore celle des Tours Nuage à Nanterre.

C'est aussi une opportunité pour créer aujourd'hui le patrimoine exceptionnel de demain. Je pense notamment à l'écoquartier Les Noés, à Val-de-Reuil, la médiathèque Léonard de Vinci, à Vaulx-en-Velin, ou encore à La Pinède, dans le quartier Haute-Garonne à Cenon.

Pour tout cela, nous avons besoin des architectes, de vos idées, vos innovations. C'est avec vous que nous construirons ensemble les quartiers résilients de demain. ■

# Les grands sujets portés par l'Ordre en 2023

L'Ordre des architectes est force de proposition et de conseil dans l'application des politiques publiques en matière de logement, d'urbanisme, et de transition écologique.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Par son action, l'Ordre réaffirme le rôle de l'architecte dans la transition des pratiques, défend la rénovation globale comme levier essentiel et propose des actions au service de la qualité de l'habitat.



Le sujet de la transition écologique a été au cœur de l'action du Conseil national depuis 2021, pour accompagner l'évolution des dispositifs gouvernementaux : mise en place de l'audit réglementaire, instauration du dispositif 'MonAccompagnateurRénov' et développement du programme 'MaPrimeRénov' qui a connu plusieurs évolutions majeures en 2023.

Le Conseil national a porté la voix de la profession auprès du gouvernement et de l'administration. L'Ordre a réalisé les développements informatiques nécessaires pour référencer sur FranceRénov' les architectes intervenant sur le marché de la rénovation pour le compte de particuliers ou pour le logement collectif.

La communication sur le dispositif 'MonAccompagnateurRénov' et la procédure d'agrément ont fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Anah et de l'ADEME.



Le Conseil national a noué un partenariat avec la Banque des territoires autour du programme EduRénov pour la rénovation des bâtiments scolaires, mais également avec les porteurs du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Ce programme a pour objet d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (mairie, salle des fêtes, écoles, etc.).

Le Conseil national promeut l'apport des architectes pour la définition et le pilotage d'un projet de rénovation. Il sensibilise également ses financeurs sur l'importance d'appréhender la question de la rénovation énergétique d'un bâtiment communal sous un angle plus large que celui de la performance thermique pour intégrer par exemple des problématiques d'attraction du territoire.

## CADRER LA CONSTRUCTION HORS SITE

En appui sur des filières locales de matériaux ressourcés.

À la demande du gouvernement, le Conseil national s'est associé aux réflexions menées par la Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement et Immobilière 3F sur le développement de la construction hors site en réponse aux défis de la transition écologique et de la baisse du coût de la construction. Sur la question hors site, le Conseil national considère que ce mode constructif doit être choisi au cas par cas, en réponse à des contraintes de programmation, mais aussi s'inscrire dans un récit architectural afin d'être accepté des élus locaux et de la population. Les seuls objectifs de réduction de coûts et de délais de construction ne sauraient satisfaire l'intérêt général de l'aménagement du territoire. Les projets hors site, même construits avec des matériaux issus d'une filière locale, devront proposer une insertion urbaine et paysagère mais aussi s'appuyer sur une architecture de qualité.

Les temps forts de 2023 ont été les échanges avec les partenaires pour la rédaction des statuts de l'association « Filière hors site France » qui verra le jour en 2024 ainsi que trois événements :

- une table ronde au salon de l'immobilier Bas Carbone (Sibca) 2023 sur le thème « Construction hors site : redéfinir la chaîne urbaine et immobilière, un atout majeur pour les projets de nos territoires » le 21 septembre avec Christophe Millet, trésorier du Conseil national ;
- la table ronde « Filière Hors Site France » à la Maison de l'architecture d'Île-de-France, le 18 octobre, avec Christine Leconte, présidente du Conseil national ;
- la conférence « La construction hors site sera décarbonée ou ne sera pas ! » au Sénat le 6 novembre avec Valérie Flicoteaux, vice-présidente du Conseil national.

# Les enjeux spécifiques de l'Outre-mer

Christine Leconte, présidente du Conseil national, et Christophe Millet, trésorier, ont effectué en 2023 un déplacement attendu depuis longtemps dans les territoires ultra-marins. Accompagnée de conseillers régionaux, la délégation a rencontré des élus et des professionnels locaux pour appréhender les défis et mettre en avant les solutions architecturales adaptées à chaque territoire.



Harry Durimel, maire de Pointe-à-Pitre reçoit Christine Leconte, Christophe Millet et George Ursule, président du CROA Guadeloupe

## DÉCEMBRE : DÉPLACEMENT DANS L'OcéAN INDIEN

En décembre, la délégation s'est rendue à Mayotte et à La Réunion. À Mayotte, les enjeux de l'habitat indigne et de la structuration de filières locales ont été au cœur des échanges avec les acteurs locaux. Ils ont discuté des solutions novatrices pour concevoir des logements accessibles à tous, dans un contexte de crise de l'eau et de risques climatiques, en rencontrant des architectes lauréats d'un programme gouvernemental visant à fournir des logements abordables aux plus démunis, ainsi que le Préfet.

## JANVIER : DÉPLACEMENT DANS LES ANTILLES ET EN GUYANE

En janvier, ce déplacement en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane a permis d'aborder des thèmes cruciaux tels que la réhabilitation, le logement social, l'adaptation au changement climatique et la préservation du patrimoine culturel. Les discussions avec les acteurs politiques locaux, les sénateurs, les maires et les représentants d'organisations locales, ont souligné l'importance de répondre aux besoins spécifiques de ces régions, par exemple en matière d'approvisionnement en matériaux locaux et de formation en architecture.

Le déplacement s'est clôturé avec la participation aux « Assises du logement, de l'habitat et du foncier » en Guyane, où un manifeste proposant des solutions pour améliorer la politique du logement dans les Antilles et en Guyane a été présenté.

Ci-contre, de gauche à droite : Séverine Cathala, directrice adjointe à la DEAL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, Mariam Locate, vice-présidente du COARM, Christine Leconte, présidente du CNOA, Jérôme Fillipini, préfet de la Réunion, Christophe Millet, trésorier du CNOA.

À La Réunion, les enjeux de l'adaptation de la construction au changement climatique ont été au cœur de leurs échanges avec les autorités régionales. Parmi les visites, ils ont exploré l'écoquartier Cœur de ville de La Possession, reconnu pour son approche bioclimatique (Green Solutions Awards 2018, label écoquartier), dont l'architecture tropicale est au service du confort des habitants. Ils ont également échangé avec le responsable de l'école d'architecture et le Préfet sur la nécessité de développer une filière de construction locale.



## LES GRANDS RENDEZ-VOUS

### Janvier

**Vœux du Conseil national de l'Ordre** aux acteurs de l'écosystème.

### Avril 2023

**Formulation de douze propositions au nom du groupe de travail du Conseil national de la refondation (CNR)** « Faire du logement l'avant-garde de la transition écologique », coprésidé par la présidente de l'Ordre des architectes et la députée Marjolaine Meynier-Millefert.

### Mai 2023

**Rencontres avec les acteurs du développement des territoires à l'ANCTour**, Congrès annuel de l'Agence nationale de cohésion des territoires.

### Juin 2023

**Restitution des travaux du CNR** consacrés à la question du logement et partenariat de l'Ordre des architectes aux Assises du Logement et de la Mixité urbaine organisées par Batiactu, qui ont réuni les principaux acteurs du CNR Logement.

### Juillet 2023

**Contribution à la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du 20 juillet 2023** visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

### Août 2023

**Intervention de l'Ordre aux Entretiens d'Inxausetta**, le rendez-vous annuel des acteurs de l'habitat pour débattre et faire des propositions.

### Octobre 2023

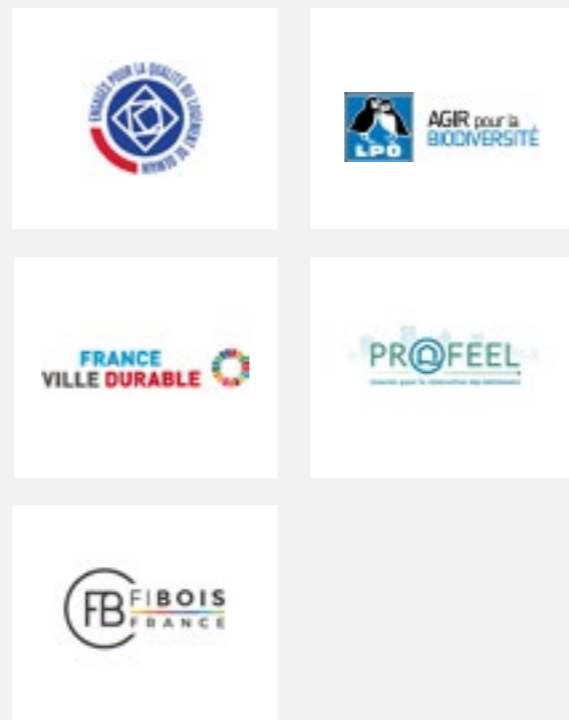
**Signature de la Charte d'engagement pour la sobriété des bâtiments tertiaires**, initiée par le gouvernement dans le cadre du Plan Bâtiment durable. Entrée au conseil d'administration de l'association « Filière Hors Site France », aux côtés des membres fondateurs que sont la Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement et Immobilière 3F.

### Novembre

**Participation au Forum de la Transition Foncière**, le rendez-vous de la filière pour une gouvernance soutenable des sols vivants.

### Décembre 2023

**Participation de l'Ordre des architectes à la consultation lancée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique portant sur la simplification des normes.** Communication de quatre contributions en vue de la rédaction d'un rapport parlementaire.



### Mobilisation de l'Ordre pour l'action territoriale et la transition écologique

Voici les sujets phares sur lesquels les conseillers se sont mobilisés :

- participation au programme « Engagés pour la qualité du logement de demain », lancé par les ministères du Logement et de la Culture, avec le soutien de l'Ordre. À travers l'accompagnement de 97 projets innovants, ce programme d'expérimentation vise à répondre aux nouveaux besoins du logement, en alliant quantité et qualité, tout en menant la transition écologique du secteur.
- participation au projet « Rénovation du bâti et biodiversité » de la Ligue de Protection des Oiseaux afin de définir, tester et promouvoir les solutions pertinentes et généralisables pour préserver la nature en ville. Ces travaux ont conduit à la production d'un guide technique, adressé aux professionnels du secteur, pour allier les enjeux de la rénovation énergétique et du renouvellement urbain avec ceux de la protection de la biodiversité.
- ateliers territoriaux de l'association France Ville Durable, pour partager les bonnes pratiques pour la création de territoires durables et inspirer les collectivités.
- pilotage de projets au sein du programme PROFEEL, pour l'innovation en faveur des économies d'énergies dans le bâtiment et le logement.
- participation au Comité des partenaires Fibois, l'association qui regroupe et fédère les 12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois. ■

## Congrès HLM : l'architecture au service du logement social



**Du 3 au 5 octobre à Nantes, l'Ordre des architectes était présent au Congrès HLM organisé par l'Union sociale pour l'habitat avec un stand institutionnel inédit et un programme riche.**

L'objectif était de présenter la vision de l'Ordre au sujet de la qualité du logement social en mettant en avant des initiatives exemplaires dans la création de logements agréables et inclusifs. Quatre conférences ont permis de partager des retours d'expérience entre agences d'architecture et bailleurs sociaux.



*Conférence sur la réhabilitation : de gauche à droite, Virginie Thomas, directrice des programmes REHA au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires/PUCA, Jérôme Labbaye, cogérant de Troisième Opus, et Marjan Hessamfar, vice-présidente de l'Ordre.*



### Les partenaires du Conseil national partagent leur vision

**Emmanuelle Cosse**, présidente de l'Union sociale pour l'habitat

© USH

Solidarité, attractivité et adaptation sont aujourd'hui les grands enjeux des territoires et des acteurs du mouvement Hlm. Ce triple défi demande de comprendre et d'anticiper les phénomènes environnementaux, les dynamiques socio-démographiques et les mouvements économiques. L'immobilisme paisible n'a jamais été une option possible dans nos métiers et les organismes de logement social ont l'obligation d'avoir un coup d'avance.

Pour réussir dans cet effort collectif, nous avons besoin de co-équipiers. Les architectes sont en première ligne pour nous permettre de produire la ville sur la ville, d'intensifier notre usage des fonciers, d'offrir un cadre de vie aussi désirable socialement qu'écologiquement adapté. Partenaires importants de la maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs sociaux, interfaces des entreprises, les équipes des cabinets d'architectes sont autant de contributeurs d'intérêt général quand elles enrichissent et affinent les projets des organismes de logement social.

Nous avons collectivement le devoir d'être inventifs pour faire face à la crise du logement, à la désolubilisation des ménages, à l'inflation du coût des matériaux, à la nécessaire transition écologique des bâtiments et des villes. Loin des modes et des tics de l'époque, nous devons trouver les chemins de la qualité de ville, seul argument pour redonner aux citoyens le goût d'une action ambitieuse, volontariste et courageuse en matière de logement. ■

# Rencontrer les décideurs publics

L'Ordre soutient l'idée que les architectes, porteurs d'une mission d'intérêt public, sont les experts privilégiés pour accompagner et conseiller les élus dans leur prise de décision. Ainsi, les conseillers nationaux et régionaux vont régulièrement à leur rencontre.

## ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS LOCAUX ET LE GOUVERNEMENT

### ● Rencontrer les collectivités

#### 15/03 Mairie de Montpellier

Michaël Delafosse, maire de Montpellier

I Rencontre avec les élus nationaux au MIPIM (marché international des professionnels de l'immobilier).

#### 23/03 Ville de Paris

Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la mairie de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

I PLU Bioclimatique.

#### 14/06 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renaud Muselier, président de région

#### 11/07 Ville du Havre

Édouard Philippe, maire du Havre

I Présenter le dispositif « 1 maire, 1 architecte ».

#### 17/10 Mairie de Cannes

David Lisnard, maire de Cannes

#### 08/11 Mairie de Bordeaux

Pierre Hurmic, maire de Bordeaux

I L'enjeu des filières courtes de matériaux.

#### 19/09 Mairie de Grenoble

Éric Piolle, maire de Grenoble

I L'enjeu du logement et de l'adaptation des normes environnementales.

### ● Interpeller les ministères

#### 14/03 Ministère du Logement

Olivier Klein, ministre chargé du logement

I Présentation du plaidoyer, bilan des actions de la Ministre et passation.

#### 02/05 Ministère des Outre-mer

Jean-François Carencu, ministre délégué chargé des Outre-mer

I Échanges dans le cadre du Comité interministériel des Outre-mer, et évocation des enseignements du déplacement de la délégation du CNOA dans les Caraïbes et en Guyane.



Édouard Philippe, ancien Premier ministre et maire du Havre, et Christine Leconte, présidente de l'Ordre, inaugurent le stand ordinal du Salon des maires 2023. © Claire Jaillard

#### 01/06 Ministère de l'Économie et des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique

I Sujet du financement de la rénovation des bâtiments, et les enjeux de simplification.

#### 02/06 Ministre de la Culture

Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture

I Présentation du plaidoyer, bilan des actions des travaux de l'Ordre, budget des ENSA.

#### 27/06 Ministère de la Transition écologique, et de la Cohésion des territoires

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, et de la Cohésion des territoires

I Présentation du plaidoyer, « 1 maire, 1 architecte », et les travaux de l'Ordre qui mettent en avant la cohésion nécessaire entre les architectes et les élus locaux.

#### 14/11 Ministère de l'Économie et des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique

Conseiller du ministre

I Réunion de travail sur la consultation lancée par le ministère sur la simplification des normes.

### ● Solliciter les parlementaires

#### 20/02 Assemblée nationale

Marjolaine Meynier-Millefert, députée de l'Isère

I Travaux du Conseil National de la Refondation sur le logement.

#### 20/03 Sénat

Marta de Cidrac, vice-présidente de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

I La place des architectes dans les politiques publiques, et dans la fabrique de la ville.

#### 28/03 Assemblée nationale

Guillaume Vuilletet, député du Val-d'Oise

I Sujet de l'architecture en Outre-mer.

#### 13/04 Sénat

Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, et vice-présidente du Sénat

I Sujet des Écoles Nationales Supérieures d'Architectures.

#### 19/04 Assemblée nationale

Alexandre Holroyd, député des Français établis hors de France

I Audition devant la Mission d'information sur la culture et la création.

#### 02/05 Assemblée nationale

David Amiel, député de la 13e circonscription de Paris

#### 11/07 Assemblée nationale

Sophie Panonacle, députée de la 8e circonscription de la Gironde

I Le recul du trait de côte.

#### 06/11 Sénat

Sonia de La Provôté, sénatrice du Calvados

I Présentation du plaidoyer, « 1 maire, 1 architecte », et la place de l'architecte dans la réhabilitation.

« Nous travaillons en amont pour qu'au moment où le texte sort, nous soyons force de proposition. Cette représentativité et cette émergence politique nous permettent d'être plus écoutés. Les architectes sont remis au centre d'un jeu qui les concerne. »

Valérie Flicoteaux, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes



© Ouest-France

### Les partenaires du Conseil national partagent leur vision

**Sylvie Robert**, vice-Présidente du Sénat, membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport

Avez-vous entendu le ministre délégué chargé du logement évoquer l'architecture lors de la présentation de son projet de loi ? Aucunement. Ce silence est d'autant plus paradoxal que l'architecture, à la fois art et science de la construction, est de plus en plus impérieuse au regard des enjeux écologiques et des transitions à l'œuvre. Malheureusement, « produire des logements » - selon une dérive sémantique à relever - signifie souvent aller vite au risque de porter préjudice à la qualité des constructions. Souvenons-nous de la loi ELAN qui a procédé à une déréglementation, attentatoire à cette qualité, en supprimant, par exemple, l'obligation de concours pour les logements sociaux et les CROUS.

Toutefois, le défi ne concerne pas seulement l'acte de la construction ; il porte également sur les opérations de rénovation énergétique des logements et des bâtiments. En la matière, beaucoup de problématiques se posent : l'adaptation du bâti ancien, le recours aux matériaux biosourcés, la généralisation du réemploi, la lisibilité et la continuité des aides publiques, etc.

Précisément, l'architecture permet d'avoir une approche globale, de penser l'ère de la sobriété et d'œuvrer en sa faveur. Dans un contexte de raréfaction des ressources, y compris foncières - cf le ZAN, l'architecture est la force de projection et d'action sur laquelle nous devons nous appuyer pour tendre vers cette transformation urbanistique. Elle est d'autant plus importante qu'elle participe de la qualité de vie de nos concitoyens. Et plus que cela, elle façonne notre environnement esthétique. Aussi, la formation dispensée en ENSA et le soutien pérenne de l'État à ces écoles seront essentiels pour y parvenir. Enfin, ce sont aussi les élus locaux qui fabriquent nos territoires. Certains, s'ils le souhaitent, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé afin de pouvoir concrétiser leurs projets d'aménagement. ■



## ● Échanger avec les organismes et élus partenaires

### 10/01 Villes de France

Gil Avérous, président de l'association Villes de France

### 04/04 Association Hors Site

Stéphan De Fay, Filière Hors site France

### 27/07 Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Stanislas Bourron, directeur général de l'ANCT

### 17/10 8e édition des Entretiens du Cadre de Ville, à la CCI Paris Île-de-France

Table ronde, sur le thème « Climat et résilience : nouvelles pratiques de l'aménagement pour nouveaux territoires ! »

## LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Pour cette édition 2023, le stand de l'Ordre des architectes a été le théâtre de plus de 17 manifestations, marquées par une forte participation des Conseils régionaux de l'Ordre. Ce rendez-vous annuel constitue un moment-clé pour les décideurs locaux et les architectes, offrant un moment propice aux échanges et aux rencontres.

Il permet de partager les meilleures pratiques en matière d'innovation architecturale, de développement urbain, de rénovation, de réhabilitation, ainsi que de concertation avec les habitants. La question de la décarbonation de la construction et de l'adaptation des territoires au changement climatique a été au cœur des débats, mettant en lumière des projets exemplaires réalisés par des maîtres d'ouvrage publics en collaboration avec des architectes.

## ● Un aperçu des tables rondes au Salon des maires

### 21/11 Table ronde inaugurale sur la rénovation du bâti scolaire

En présence d'Édouard Philippe, maire du Havre, Vincent Duteurtre, président du CAUE 76.

### 21/11 Table ronde sur le renouvellement de l'habitabilité des territoires face au défi du changement climatique : une approche résiliente pour la refondation du Prêcheur, Martinique

En présence notamment du maire du Prêcheur (972), Alain-Germain Duton.



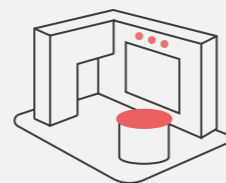
Salon des maires 2023. © Claire Jaillard

### CHIFFRES-CLÉS



17

tables rondes entre élus, architectes et partenaires autour de réalisations exemplaires.



80 m<sup>2</sup>

de stand

### 21/11 Table ronde sur l'habitat dégradé, suite à la remise d'un rapport au Premier ministre

En présence de Michèle Lutz, maire de Mulhouse (68), Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis (93).

### 22/11 Table ronde sur la mise en œuvre du ZAN : valoriser l'existant, renaturer et préserver les sols. Illustrations à Saint-Loubès et Léognan

En présence de Laurent Barban, maire de Léognan (33), Emmanuelle Favre, maire de Saint-Loubès (33), Alice Platriez, adjointe au maire de Saint-Loubès (33), ainsi que d'architectes.

### 23/11 Table ronde sur le soutien aux filières courtes d'écomatériaux, avec l'exemple de l'extension en bois pour l'école des pins à Bouc Bel-Air

En présence de Mathieu Pietri, 1er adjoint au maire de Bouc Bel-Air (13), Florent Bigo, directeur de Fibois Sud, Arnaud Réaux, vice-président de l'Ordre des architectes PACA, Jean-Baptiste Griesmar, trésorier de l'Ordre des architectes PACA et Pascal Lestringant, conseiller de l'Ordre des architectes PACA.



© Claire Jaillard

### L'émission de Sud radio « Les vraies voix » enregistrée sur le stand de l'Ordre

Sud Radio a délocalisé, mercredi 22 novembre, son émission en direct *Les Vraies voix*, sur le stand des architectes. Les représentants de l'Ordre ont pu échanger avec des élus locaux sur la question « Comment construire la ville de demain en préservant les terres agricoles et la biodiversité ? » et sur la place de l'architecture dans la transition écologique.

*Au micro de Sud Radio : Christine Leconte, présidente du CNOA, Jean-François Caclin, président du Conseil régional de l'Ordre de Martinique, Marie Steenkiste, présidente du Conseil régional de l'Ordre des Hauts-de-France, et Yolaine Paufighet, conseillère nationale de l'Ordre*

## Les partenaires du Conseil national partagent leur vision



**Hélène Peskine,** secrétaire permanente du Plan urbanisme construction architecture (PUCA), ministère de la Transition écologique

En quelques années, sous la présidence de Christine Leconte et avec l'appui d'une équipe renouvelée, l'Ordre des architectes a réussi sa mue pour répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. La profession a su se positionner dans le débat public sur les enjeux socio-écologiques, et a largement contribué à populariser de nouveaux imaginaires architecturaux et urbains, plus sobres, plus résilients, moins polluants. Alors que la dimension économique du secteur a souvent été le premier moteur de la politique nationale en matière de construction, la sensibilité aux formes urbaines, aux matériaux, à la question sociale du logement et à l'habitabilité des espaces bâtis a pris une nouvelle importance.

L'année 2023 a ainsi démarré avec le Conseil national de la refondation sur le logement, moment important de débat

collectif, qui a abouti à une rare convergence entre acteurs. L'urgence écologique a trouvé sa place dans les discussions après sur l'objectif zéro artificialisation nette et les feuilles de route décarbonation de l'aménagement et du bâtiment, autant de réflexions prospectives auxquelles le CNOA a participé activement, souvent en dialogue avec le PUCA.

Enfin, l'année a été marquée par la mise en exergue des solutions adaptées à l'Outre-mer, appuyées notamment sur les concours d'innovation suivis d'expérimentation à Mayotte, en Martinique et en Guyane. Ces programmes, que le PUCA propose depuis trente ans, et la création d'Europarc, font la part belle au dialogue entre des maîtres d'ouvrages engagés et la créativité des architectes, paysagistes et urbanistes. ■

# L'Ordre à l'international

Le CNOA a la mission de coordonner les actions à l'international. Il en est le principal financeur.

**Jusqu'à fin novembre 2023, le Conseil national de l'Ordre des architectes faisait partie de la Commission des architectes français pour l'international aux côtés des syndicats professionnels – Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSA) et Syndicat de l'architecture (SA). Depuis cette date, le fonctionnement de la représentation à l'international est en cours de réorganisation avec le ministère de la Culture et les syndicats.**

Voici les principales associations avec lesquels l'Ordre a mené des actions à l'international en 2023 :

## ● L'Union Internationale des Architectes (UIA)

L'UIA a été fondée en 1948 en Suisse, elle est représentée dans plus de 100 pays. Le président pour le mandat 2021-2023 était José Luis Cortés, Mexique.

Le Conseil national a participé au travail sur le projet de réforme structurelle de l'UIA notamment par la coordination d'une *task force* dédiée.

## ● Le Conseil des architectes d'Europe (CAE)

Le CAE est composé de 43 organisations membres qui sont les organismes régulateurs et les représentations professionnelles nationales. Il représente les intérêts de plus de 600 000 architectes venant de 30 pays d'Europe.

**Parue en 2022, la nouvelle édition de l'étude de secteur sur la profession en Europe montre, depuis 2020 :**

- une augmentation du nombre d'architectes européens qui s'établit à 620 000 ;
- une féminisation de la profession : 46 % des architectes sont des femmes ;
- des revenus en augmentation ;
- une baisse du chômage de 7 % à 2 %.

## **i** Le CNOA au Congrès UIA 2023

La délégation française s'est mobilisée du 3 au 5 juillet 2023 au Congrès mondial des architectes, qui se tenait à Copenhague.

Le CNOA y a co-organisé et animé plusieurs événements :

- une conférence sur le thème de l'habitat participatif « Habiter / concevoir ensemble : pour une architecture sociale et environnementale ! », avec deux binômes architectes/habitants qui ont échangé sur leurs réalisations exemplaires : Loïc Daubas (architecte) et Olivier Cencetti (habitant) sur le projet IGLOO à Nantes, et Dominique Tessier (architecte) et Dominique Remy Granger (habitante) sur les logements du Buisson Saint-Louis à Paris ;
- présentation, par son vice-président Patrick Coulombel, des missions de la Fondation Architectes de l'Urgence ;
- exposé de la refondation du bourg du Prêcheur en Martinique par l'architecte et urbaniste Antoine Petitjean (apm et associés) en binôme avec Jean-François Caclin, président du CROA Martinique ;
- interventions de Philippe Madec sur le manifeste de la frugalité heureuse, et des conseillers nationaux Valérie Flicoteaux et Christophe Millet sur le plaidoyer de l'Ordre.



Sur le stand de la délégation française, lors de l'intervention de Hélène Reinhardt, architecte, mention honorable au prix UIA catégorie Espaces conviviaux et inclusifs pour son projet de rénovation de l'école Jean Macé à Trappes (agence Sol Architectures).

« L'architecture joue un rôle essentiel dans l'aménagement de notre territoire et de nos villes européennes, attentives à la préservation de leur patrimoine et au bien-être de leurs habitants. Renforcer les moyens de la profession d'architecte à l'international s'avère indispensable à sa reconnaissance, à son développement et à son rayonnement. »

Katia Maïboroda,  
conseillère nationale,  
membre de la commission internationale

## ● L'Union Méditerranéenne des Architectes (UMAR)

L'UMAR est une organisation à but culturel et humanitaire composée de 124 pays et territoires. Natalina da Costa, conseillère nationale élue secrétaire générale de l'association depuis décembre 2022 pour un mandat de trois ans, a contribué à la restructuration de l'association au sein du think tank de l'UMAR, ainsi qu'à la création d'une plateforme collaborative de travail, et a participé activement à la rédaction des nouveaux statuts. De nouveaux comités thématiques ont également vu le jour, notamment pour conduire des programmes de workshops et de conférences comme sur le patrimoine architectural contemporain en Méditerranée.

## ● Et d'autres associations :

- La fondation Architectes de l'urgence ;
- L'association Architectes français à l'export (AFEX) ;
- la Fédération panaméricaine des associations d'architectes (FPAA).

## **i** Réunion de travail des ordres français, belge et luxembourgeois

Le CNOA rencontrait le 15 novembre 2023 à Paris ses homologues du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes (Belgique) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg pour une journée de travail. Les discussions ont porté sur le statut de l'architecte (protection du titre, champ du monopole et rôle dans la rénovation, délivrance des permis de construire et d'urbanisme, salariat et exercice libéral) ainsi que sur le climat, l'environnement et le logement (plaidoyers des ordres, réhabilitation et nouveaux matériaux, formation et intelligence artificielle). La journée s'est conclue par un entretien avec Hélène Fernandez, Directrice, adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargée de l'architecture au ministère de la Culture, France.



## **i** Déplacement en Espagne (Madrid et Barcelone) les 25-26 octobre

La vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, Valérie Flicoteaux, s'est rendue à Madrid et Barcelone les mercredi 25 et jeudi 26 octobre sur invitation de l'Institut français d'Espagne (Madrid). Elle a présenté le plaidoyer à une audience de 300 personnes puis a rencontré les ordres espagnol et catalan. Une collaboration resserrée devrait permettre aux ordres des deux pays de coordonner efficacement leurs actions pour porter des sujets communs à l'Union européenne via le Conseil des architectes d'Europe (CAE).



# 04

## FAIRE CONNAÎTRE L'ARCHITECTE ET L'ARCHITECTURE

En 2023, l'Ordre s'est employé à être plus visible dans la presse et sur les réseaux sociaux, en s'appuyant sur le plaidoyer pour faire rayonner la culture architecturale et la profession d'architecte auprès du grand public.

p.53 Porter la voix de l'Ordre dans le débat public  
p.58 Promouvoir la culture architecturale

## Porter la voix de l'Ordre dans le débat public

La presse et les réseaux sociaux sont des outils pour expliquer les missions de l'institution, l'intérêt public de l'architecture et le rôle de l'architecte. Après la publication du plaidoyer en 2022, « l'architecture comme solution » a été déclinée dans la communication ordinale.

### L'INSTITUTION DANS LA PRESSE

Pour faire reconnaître l'architecture comme porteuse de solutions face à la triple crise environnementale, sociale et des ressources, l'institution s'exprime dans la presse nationale et régionale.

#### • Valoriser l'architecture comme solution

##### Le Monde

Le club de l'économie – 01/02/2023

Valérie Flicoteaux :

« On appelle à ce que les aides de l'État prennent aussi en charge des études pour mieux accompagner les maîtres d'ouvrage tant professionnels que les particuliers dans le champ complexe de la rénovation et de l'adaptation du cadre bâti au changement climatique. »

##### LA CROIX

21/06/2023

Christine Leconte :

« Entre le pavillon classique et l'immeuble extrêmement dense qui fait l'effet d'un repoussoir, il existe pléthore de solutions écologiquement pertinentes et socialement désirables. »

##### inter france

Le téléphone sonne – 26/06/2023

Christine Leconte :

« On vit actuellement une révolution, des changements dans la manière de construire : quels types de matériaux utiliser et comment les mettre en œuvre. Mais il y a aussi des basiques, un retour au bon sens. »



### CHIFFRES-CLÉS



“

449

mentions de l'Ordre des architectes dans les médias



350

articles dans la presse



99

interventions en radio ou en tv

## ● Répondre aux enjeux actuels

L'Ordre apporte son expertise dans la presse écrite, à la télévision ou encore à la radio sur des thématiques liées à l'environnement, à la transition écologique et au logement. Les élus de l'Ordre sont régulièrement sollicités pour aborder ces sujets d'actualité.

### LE MONITEUR

20/01/2023

Vincent Toffaloni :

« Cela fait un moment que les architectes travaillent de manière dématérialisée. Que l'on puisse trouver un prolongement dans les autorisations d'urbanisme est une bonne chose. »

### LA TRIBUNE

14/03/2023

Marjan Hessamfar :

« Les Français veulent mieux vivre, tout en donnant une perspective plus rassurante et joyeuse à leurs enfants. Ils souhaitent faire moins de trajets et avoir plus d'espace, vivre à proximité des services, des écoles, de leur travail et veulent télétravailler. »

### inter

La Terre au carré – 3/04/2023

Christine Leconte :

« Ce serait pratique de tout faire reposer sur les épaules des architectes. Mais nous sommes une chaîne, une filière. La filière du bâtiment, c'est aussi une question d'intérêt général. La qualité de nos villes, de nos logements concerne tout le monde. Les architectes sont là pour essayer de garantir ce qui est fait pour l'intérêt général, c'est une forme de responsabilité, mais qui est éminemment collective. »

### AFP

21/04/2023

Christine Leconte, co-animatrice du groupe de travail du CNR Logement sur la transition écologique

« L'idée, c'était de fabriquer des propositions, peu nombreuses, mais qui permettaient vraiment de faire un changement radical, et qui faisaient consensus parmi les parties prenantes. »

### news tank cities

27/04/2023

Christine Leconte, au sujet des ENSA :

« L'urgence écologique pousse la profession à une mutation complète des pratiques. »

### franceinfo:

11/07/2023

Christine Leconte :

« On estime qu'en ville, la température est supérieure à minima de quatre degrés, par rapport à une zone rurale, voire jusqu'à douze degrés la nuit. C'est un différentiel énorme qui pourrait être atténué si on travaillait avec d'autres matériaux. On a vraiment un équilibre à trouver dans la fabrication des villes. Pour nous aussi, une ville qui a du bruit, qui a de la pollution, est moins agréable. En fait, on a beaucoup construit les villes pour la voiture et pas assez pour l'homme. »



### **i** NOUVEAUTÉ 2023 :

#### Lancement d'une chronique régulière sur Sud radio

L'Ordre des architectes a mis en place une chronique bimensuelle sur Sud Radio. « La vie en vrai » a pour vocation de démontrer au plus grand nombre que l'architecture est une solution. Chaque chronique donne la parole à un architecte dont le travail reflète l'une des propositions du plaidoyer de l'Ordre des architectes.

## INFORMER SUR LE WEB

L'institution s'appuie sur les réseaux sociaux pour montrer que l'Ordre est mobilisé pour défendre l'architecture et valoriser la place des architectes dans la conception de la ville de demain.

Le site web du Conseil national [www.architectes.org](http://www.architectes.org) publie les actualités de la profession et de l'architecture et met à disposition les productions numériques (webinaires, vidéos, podcasts, etc.) et éditoriales (plaidoyer, articles, observatoires, etc.) de l'institution.

Les Conseils régionaux informent le public sur les actualités et actions spécifiques de leurs territoires sur leurs sites web, également accessibles depuis [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

Pour trouver un architecte en ligne, l'Ordre met à disposition deux outils :

- **le Tableau de l'Ordre** : liste l'ensemble des architectes inscrits à l'Ordre, il fait foi concernant le statut des architectes ;
- **architectes pour tous** : outil de recherche géolocalisé permettant de trouver son futur architecte, pour découvrir des projets ou encore identifier des agences pour collaborer entre professionnels.



## CHIFFRES-CLÉS

### YouTube

130 vidéos

441 abonnés

35 845 vues

### facebook

166 posts

18 459 abonnés

+303 abonnés en 2023

### LinkedIn

231 posts

56 739 abonnés

+ 9 594 abonnés en 2023

### X

282 tweets

9 261 abonnés

+322 abonnés en 2023

### Instagram

20 posts

44 stories

1 974 abonnés

+296 abonnés en 2023

# Promouvoir la culture architecturale

L'Ordre des architectes participe à la promotion de la culture architecturale auprès du grand public.

## LES PRIX D'ARCHITECTURE

Les conseillers ordinaires sont régulièrement appelés à participer à de nombreux jurys de prix d'architecture, au niveau régional et national.

- Prix de l'Habitat (Ordre/Académie d'Architecture) ;
- Green Solution Awards (Construction 21) ;
- Trophées Bâtiments circulaires 2023 (Construction 21 et le Booster du réemploi) ;
- Palmarès « réHAB XX<sup>e</sup> », nouveau prix dédié aux réhabilitations exemplaires de bâtiments de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (ministère de la Culture), et remise des prix au Salon des maires en novembre 2023 ;
- Prix national de la construction Bois, dont Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'Ordre, était cette année la marraine ;
- Palmarès des Trophées de la construction (Batiactu et SMABTP) ;
- Prix des Maisons d'Architectures À Vivre (À vivre) ;
- Grand Prix AFEX ;
- Prix du Réseau des maisons d'architecture (RMA, remis en décembre à l'Académie d'Architecture) ;
- Prix Les Cubes d'Or de l'Union internationale des architectes Architecture & Enfants ;
- Prix Résidence Reseda (ministère de la Culture).

Plus largement, les médias de l'Ordre relaient d'autres prix d'architecture, afin d'encourager les professionnels à candidater ou à faire connaître les lauréats. On peut citer en 2023 :

- Pritzker ;
- Équerre d'argent ;
- Représentation de la France à la Biennale d'architecture de Venise 2025 (appel à candidatures) ;
- Prix Mies Van der Rohe 2024 ;
- Prix du Nouveau Bauhaus Européen 2024 (appel à candidatures) ;
- Grand Prix de l'urbanisme ;
- Palmarès des Maisons de l'architecture ;
- Materia Award (appel à candidatures) ;
- Prix d'architecture du Projet citoyen (UNSA) ;
- Prix d'architectures 10+1 (revue d'a) ;
- Prix de la requalification architecturale de copropriétés (Unsa et Club pour l'Amélioration de l'Habitat) ;
- Prix Architecture et Maîtres d'ouvrage ;
- Prix d'Architecture en zone sismique (Association Française du Génie Parasismique).



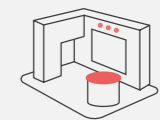
## LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

L'Ordre des architectes s'est joint au ministère de la Culture et à l'ensemble des acteurs de l'architecture pour célébrer la vitalité de l'architecture contemporaine.

Pour l'édition 2023, du 13 au 15 octobre, le Conseil national a organisé un concours pour récompenser une photographie d'architecture esthétique et moderne. La gagnante a choisi une photo de la dentelle de béton du Mucem, le Musée des Civilisations de l'Europe à Marseille, et a remporté un bon d'achat pour des ouvrages dans une librairie spécialisée en architecture.



### CHIFFRES-CLÉS DES JNA 2023



**1 210**  
événements

dont



**1**

concours photo  
organisé par le CNOA



**8**

éditions

### **i** Focus sur le Prix de l'Habitat, organisé chaque année par l'Ordre avec l'Académie d'Architecture

Le Prix de l'Habitat, attribué chaque année par le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) en partenariat avec l'Académie d'Architecture, récompense la qualité architecturale, l'innovation constructive, sociale et environnementale dans l'habitat. Ce prix créé par le CNOA a été attribué en 2023 à Tank Architecture, Olivier Camus et Lyderic Veauvy.

Le CNOA a mis en avant la réalisation de cette agence à l'occasion du Congrès de l'USH en octobre et du Salon des Maires en novembre, avec l'exposition d'une maquette du projet.

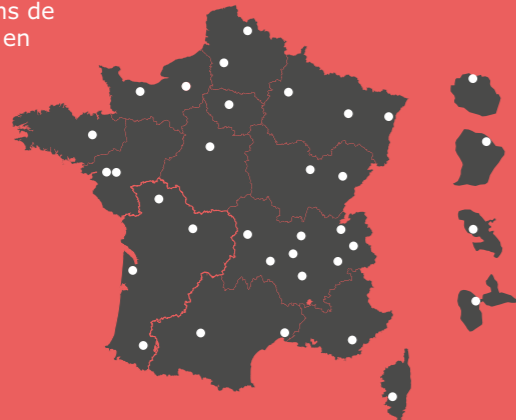


## LES MAISONS DE L'ARCHITECTURE ET LE RÉSEAU DES MAISONS DE L'ARCHITECTURE

Le Réseau des maisons de l'architecture (RMA), association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, créée en 2004, fédère et met en liens les 34 Maisons de l'architecture présentes sur le territoire français (métropolitain et Outre-mer).

Fortement soutenu par le Conseil national de l'Ordre des architectes, le RMA met en commun des savoir-faire et crée des outils mutualisables avec et à l'attention des Maisons de l'architecture. Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires publics et privés et s'implique dans des projets et actions d'envergure pour faire rayonner la culture architecturale en France.

Les 34 Maisons de l'architecture en France



© Mav Paca

### Le saviez-vous ?

**En 2023, le site archipedagogie.org a fait peau neuve.** Ce site archipedagogie.org a pour ambition de capitaliser et de mutualiser les ressources pédagogiques, actions et dispositifs, outils et publications de l'ensemble des acteurs de la transmission et sensibilisation à l'architecture auprès du jeune public, sur tout le territoire.

Les duos architecte-enseignant, catalyseurs des actions qu'ils mènent en commun dans les classes autour des enjeux de l'architecture et de la ville contemporaine sont à la source des contenus d'archipedagogie.org. Sensibiliser les enfants et les jeunes à la culture architecturale, c'est les rendre autonomes et responsables, et ainsi les former à la citoyenneté.

**N'hésitez pas à visiter archipedagogie.org et participer en déposant une ou plusieurs contributions !**

« Le RMA valorise l'architecture par le prisme culturel et crée des ponts avec d'autres disciplines. Quand on s'adresse au grand public, c'est parfois plus facile de sensibiliser à l'architecture et l'espace via la danse, le cinéma ou la musique ! On donne ainsi à voir et à entendre l'architecture différemment et on ouvre de nouveaux horizons. C'est le travail des Maisons de l'architecture au quotidien ! »

Sophie Bertrand,  
conseillère nationale,  
vice-présidente du RMA

### CHIFFRES-CLÉS



34

Maisons de l'architecture



3 500

actions portées par an



3,2 M €

Budget total des Maisons de l'architecture et du Réseau.

Dont environ 20% apportés par l'Ordre des architectes



Lauréat du prix RMA 2023 « Breil, cœur de quartier au féminin ».  
© Jean-Félix Fayolle

### ● Les temps forts 2023

**Première édition du Prix du Réseau des maisons de l'architecture, qui met en lumière le rôle de l'architecture dans notre société**

Le Prix du RMA, lancé en 2023, récompense, tous les deux ans, une action qui rappelle l'importance du rôle que joue l'architecture dans la construction, actuelle et à venir, de notre société. Chaque édition est colorée par un thème permettant d'illustrer des problématiques contemporaines. Pour sa première édition en 2023, le thème choisi était « Habitants et espaces ». Après une phase d'appel à projets de 5 mois, la première édition du Prix du RMA a rassemblé plus de 170 candidatures venues de toute la France. À l'issue d'un travail de sélection du jury composé de 10 experts (architectes, universitaires et représentants de la société civile), co-présidé par l'architecte et présidente du RMA Anne-Sophie Kehr et le sociologue Guy Tapie, où le CNOA est représenté par Julien Vincent, 5 projets finalistes ont été identifiés ainsi que 10 mentions spéciales.

Le jury a finalement choisi le projet lauréat « Breil, cœur de quartier au féminin », mené à Nantes par l'association Aléas – ateliers à l'épreuve du sensible – en collaboration avec le collectif Gru et la pépinière Jeunesse Horizon.

**Pour aller plus loin :**

<https://ma-lereseau.org/le-prix-du-reseau-des-maisons-de-larchitecture>

« Le prix se veut le témoin et le relai des mutations à l'œuvre dans le secteur de l'architecture. Il souhaite mettre en valeur la diversité des pratiques architecturales, au-delà des traditionnels prix de bâtiment, et se veut le reflet de l'architecture contemporaine que nous croisons quotidiennement, à toutes les échelles. »

Anne-Sophie Kehr,  
conseillère nationale,  
présidente du RMA



Finalistes et mentions spéciales  
© Christophe Urbain



Table ronde conclusive du séminaire, avec de gauche à droite : Cloud de Grandpré, membre de l'Académie d'Architecture ; Catherine Chevillot, présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine ; Frédéric Haboury, adjoint à la sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie au ministère de la Culture ; Valérie Flicoteaux, vice-présidente de l'Ordre ; Valérie Charolais, directrice de la fédération nationale des CAUE.

### Organisation du séminaire « De l'accueil de l'architecture dans l'enseignement scolaire ou comment renforcer la conscience de nos milieux habités » à l'Académie d'Architecture le 25 mai 2023.

Le RMA et l'Académie d'Architecture se sont associés en 2023 pour organiser un événement multi-partenarial et fédérateur autour des questions de pédagogie et de transmission de l'architecture en milieu scolaire. Cet événement, parrainé par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a été inauguré par une conférence de l'architecte Philippe Madec : « Dire la chose. Architecture et enseignement scolaire ». Dans ce texte brillant, réaliste et plein d'espoir, il explique posément comment les jeunes sont les premiers concernés par l'habitabilité de la Terre et pourquoi l'architecture constitue une porte d'entrée pour éclairer l'avenir.

Le CNOA a été représenté à cet événement avec la présence de sa vice-présidente Valérie Flicoteaux à la table ronde conclusive. Ce séminaire a réuni plus d'une centaine de spectateurs qui sont venus, à l'Académie d'Architecture, participer aux débats. Les tables rondes filmées sont disponibles en replay sur la chaîne YouTube du RMA.

**Pour aller plus loin :**  
<https://ma-lereseau.org/actualites/seminaireaaxrma>



Conférence de Philippe Madec.  
 © Christophe Urbain

### Lancement de l'observatoire des résidences d'architecture

Après 4 programmes nationaux de résidences d'architecture depuis leur création en 2018, le RMA s'est associé en 2023 avec Hélène Guillemot, diplômée en architecture, urbaniste et enseignante-chercheuse, afin de dresser un premier bilan et de lancer un observatoire des résidences d'architecture.

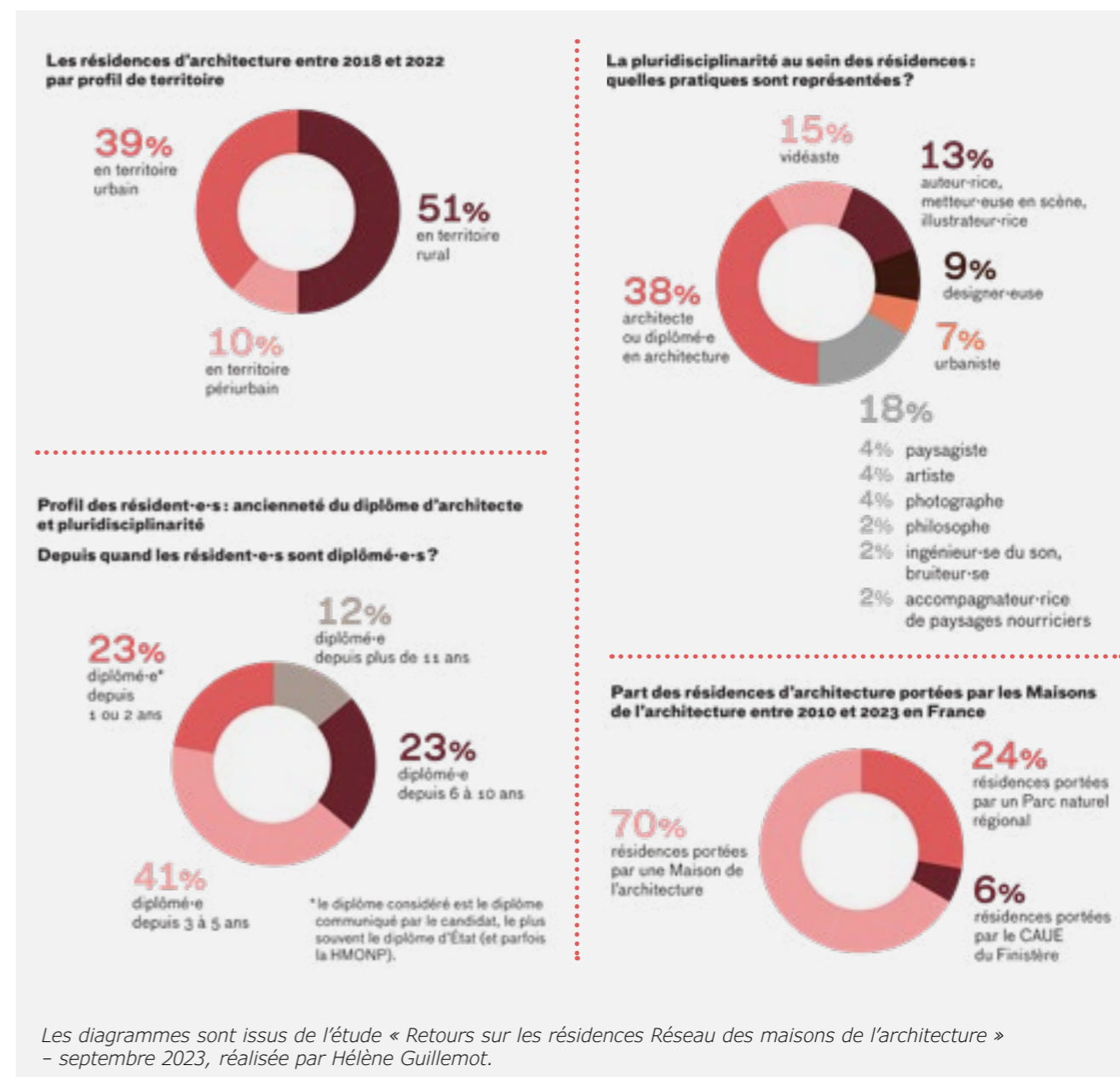
La résidence d'architecture est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre une équipe de professionnels fédérée autour d'un architecte ou d'un diplômé en architecture, et des populations, des élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte donné. Durant 6 semaines, les résidents, une équipe de 2 à 5 personnes, sont accueillis en immersion dans un territoire, habitent et travaillent sur place.

En 2017, le RMA a initié un groupe de travail dédié aux résidences d'architecture et en a confié le pilotage à

Territoires pionniers | Maison de l'architecture – Normandie et à la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire. Un an plus tard, un premier programme national de 10 résidences d'architecture a été lancé par le RMA en partenariat avec l'Ordre des architectes et la Caisse des dépôts Mécénat. Localement, chaque Maison de l'architecture pilote la résidence sur son territoire.

Depuis 2018, ce dispositif innovant a permis d'activer 39 territoires aussi bien ruraux, périurbains que métropolitains, offrant ainsi des contextes et enjeux divers.

Les résultats de cette première étude permettent de mieux comprendre les profils des résidents, les thématiques abordées mais également les caractéristiques des territoires d'accueil.





*Vue sur la tour Eiffel et le quartier de la Défense depuis les locaux du CNOA.  
©Tiphaine Lanvin*





**[www.architectes.org](http://www.architectes.org)**

---

Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
BP154  
75755 Paris cedex 15